

Le Mot du Maire



Dans la continuité de l'année précédente, 2021 fut encore une année particulière !

Au gré des vagues successives, la pandémie n'en finit pas de perturber notre quotidien. Une lueur d'espoir est apparue avec l'arrivée des vaccins et les résultats sont là, incontestables. Nous avons pu ainsi, maintenir l'activité économique, maintenir l'enseignement à nos enfants, reprendre des activités de loisirs, ...

Même si la France est aujourd'hui le pays européen avec le taux de vaccination le plus élevé, nous devons poursuivre l'effort en allant massivement recevoir la 3ème dose et en essayant de convaincre autour de nous les derniers récalcitrants à la vaccination. Ce sera le seul moyen pour que tout le monde puisse retrouver à court terme, une vie « normale ».

Il y a eu un avant covid mais y aura-t-il un après covid ou faudra t'il s'habituer à vivre avec pendant de longues années ? Je crains que la seconde hypothèse soit bien la plus réaliste ! Par ailleurs, après la crise sanitaire, une crise économique et sociale est en train de s'installer.

Encore une fois, notre société et les populations vont devoir s'adapter, pour ne pas dire procéder à une mutation profonde. Nos modèles sociétaux devront évoluer fondamentalement si nous voulons sauvegarder ou conserver nos libertés.

Une année particulière encore, avec la disparition au début du printemps de notre collègue Rachel dont j'évoquais le souvenir et son engagement, dans le flash infos de juin dernier.

Une année particulière toujours, avec une augmentation exponentielle des incivilités en tout genre. Au mois de juin, je vous faisais part de mon irritation de constater régulièrement des dégradations sur nos bâtiments, le non-respect des espaces publics (détritus, bouteilles cassées, ...) ou le vol de panneaux de signalisation. Ce n'était hélas rien par rapport à ce que nous allions connaître au cours de l'été, où la violence est venue se rajouter à ces comportements irrationnels ! Plusieurs « descentes » de gendarmerie ont été nécessaires pour tenter d'enrayer ces attitudes extrêmes. Le plus surprenant, c'est l'âge de ces jeunes car la plupart sont mineurs. Quelques-uns habitent la commune mais la majorité viennent de communes voisines.

Je m'interroge tout de même : comment certains parents peuvent-ils laisser « trainer » à 3 ou 4h du matin leurs enfants, mineurs de surcroit, dans le(s) village(s) ?

Pour ceux qui sont tout juste jeunes « majeurs », ce sont alors, avec leur voiture, des comportements dangereux ou irrespectueux des autres usagers. Dès que les faits l'exigent, un dépôt de plainte est fait auprès de la Gendarmerie. Le déconfinement ne doit pas être prétexte à ces actes imbéciles ou inconscients !

Si la vidéoprotection était jusqu'à maintenant un sujet de réflexion, les évènements de l'année nous ont convaincus qu'il fallait passer à une nouvelle étape. C'est pourquoi, le Conseil municipal a validé le lancement d'études, en collaboration avec les services de Gendarmerie, pour l'installation de caméras de vidéoprotection, sur les principaux espaces publics et axes de circulation de la commune. Cela devrait se réaliser au cours de l'année 2022.

D'autres dossiers sont menés de front par le Conseil municipal, notamment :

- Bâtiment église : rénovation de la toiture avec reprise de certaines pièces de charpente, assainissement des murs périphériques et réfection de l'installation électrique. Autorisation de travaux validée. Demandes de subventions en cours pour des travaux qui pourraient se réaliser courant 2022.
- Devenir de l'ancienne cure : après réflexion et négociation, ce bâtiment sera vendu très prochainement.
- Activités périscolaires (cantine-garderie) : projet de construction d'un nouveau bâtiment. Demande de permis de construire au cours du 1er semestre pour des travaux en 2022-2023.
- Transition énergétique pour nos bâtiments : étude de faisabilité en cours pour la réalisation d'une chaufferie centrale pour l'ensemble de nos bâtiments. Les objectifs fixés par le décret tertiaire demandant la baisse de 40% des consommations liées à l'énergie à horizon 2030, seraient ainsi largement atteints, suite aux opérations d'isolation des bâtiments entreprises depuis 2014. Travaux envisagés en 2023-2024.

Il s'agit pour tous ces dossiers de bénéficier des aides octroyées par les différents plans de relance du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône-Alpes ou de l'Etat.

La commune espère des financements à hauteur de 80 %, grâce à ces partenariats, afin de pouvoir envisager sereinement ces opérations.

Une année particulière, enfin, car après plusieurs années au service de la commune, Alain COUTURIER a fait valoir ses droits à la retraite, au 31 décembre. Je le remercie vivement pour le travail effectué pendant plus de six ans au sein de notre collectivité. Il a apporté une réelle plus-value à ce poste, souvent ingrat où on ne reconnaît pas toujours le travail réalisé : un sens du service, efficacité, initiatives. Nous lui souhaitons une agréable retraite. Arrivé le 1er octobre, Dominique MARTIN va lui succéder. Nous avons eu le plaisir également d'accueillir Aurélie DEBEC en remplacement de Sarah TRABBIA, chargée de renforcer l'équipe des services périscolaires. Je leur souhaite la bienvenue et pleine réussite dans leurs missions respectives.

Le service eau et assainissement de la communauté de communes des Vals du Dauphiné va réaliser des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable et d'assainissement sur le secteur de la Souzan. Ces travaux devraient être effectués au cours du 1er semestre 2022.

Je vous annonçais l'année dernière dans ce même bulletin les retards pris dans la mise en œuvre, par le département, de la fibre optique permettant d'accéder à l'Internet Très Haut Débit (THD). Le déploiement va reprendre dans les premiers mois de l'année laissant présager « l'allumage » du réseau pour le second semestre 2022, pour notre commune.

Cependant, la mise en œuvre des « prises » pour le THD nécessite une adresse précise de chacun des logements afin qu'ils soient correctement desservis. C'est pourquoi, nous devons revoir le plan d'adressage communal, travail réalisé en partenariat avec La Poste. Certains chemins ou impasses devront être renommés et éventuellement renumérotés. Les personnes concernées par ces changements seront officiellement informées par la mairie en début d'année. De plus, à la demande des services de secours, nous en profitons pour nommer les chemins sans nom, à ce jour.

Par contre, comme vous pourrez le voir dans ce bulletin, le déploiement du réseau, pour ce qui concerne la partie aérienne, ne peut être effectué qu'à condition que les poteaux téléphoniques actuels soient suffisamment dégagés et accessibles pour permettre le tirage du câble supportant la fibre optique. Plus que jamais, les propriétaires de haies et d'arbres dans le cadre de leurs obligations d'entretien, devront veiller à ce que cela soit bien effectué, sous peine de pénaliser les habitants de tout un secteur ou tout un quartier.

Enfin, n'oublions pas que cette année 2022 comportera des échéances électorales importantes, avec l'élection présidentielle en avril et les élections législatives au mois de juin. Voter est un devoir pour tout citoyen, une occasion d'exprimer ses opinions quelles qu'elles soient, dans le respect des droits de la démocratie que nous avons la chance de connaître, dans notre pays. Alors, allez voter !

A l'heure où j'écris ces lignes, la traditionnelle cérémonie des vœux est programmée pour le 15 janvier 2022 (18H00). J'espère que l'évolution du contexte sanitaire, qui connaît actuellement une importante dégradation, nous permettra de la maintenir.

Nous aurons le plaisir d'accueillir les nouveaux nés de l'année écoulée, comme nous avions l'habitude de le faire jusqu'à présent. Nous aurons également le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants des années 2020 et 2021, puisque nous n'avons pas pu le faire l'année dernière.

Cette cérémonie aura un caractère exceptionnel, puisque à 17H30, à l'occasion du 40ème anniversaire de la salle des fêtes, nous dévoilerons la plaque qui officialisera la nouvelle dénomination, en hommage à celui qui fut à l'origine et acteur de sa construction, à savoir « salle Camille BARBIER » en présence de ses enfants.

Puis, deux élus se verront remettre la médaille de vermeil d'honneur régionale, départementale et communale pour 30 années de mandat au service de la collectivité.

Enfin, une peinture représentant la mairie sera offerte à la commune par un artiste local.

Une soirée pleine d'émotions en perspective ...

En attendant, je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année : confiance, espoir, respect et santé.

Je n'oublie pas toutes les personnes ou familles qui sont dans la difficulté, dans la peine ou dans la souffrance aujourd'hui. Je formule le vœu que nous puissions nous retrouver à nouveau, au gré des manifestations prévues par nos associations, pour partager des moments conviviaux dont nous avons tant besoin. Néanmoins, continuons à respecter les gestes barrières, afin de préserver les jours meilleurs qui sont devant nous ...

Je vous souhaite Passageoises, Passageois, une bonne année 2022.

Le Maire, Laurent MICHEL

Sommaire

La vie de nos associations	P. 4
Le Badminton Club Passageois et le Club des Edelweiss	P. 5
Comité des Fêtes	P. 6
Union Sportive Cassolards et Passageois - USCP	P. 8
Football Vétérans	P. 10
Sou des Ecoles	P. 11
Les Conscrits nés en 1971-1972-1973	P. 13
ACCA et Rando Amitié	P. 14
Sport et Loisirs et K'aur à Coeur	P. 15
Equilibrio	P. 16
Les Cavaliers d'Indica	P. 17
Les Amis du château	P. 18
100 % VF	P. 19
L'Art et l'Amitié à Le Passage	P. 20
Les Foulées du Pas'sage	P. 21
L'Eglise de Le Passage vous informe et FNACA - UMAC	P. 22
Illiwap et Secours Populaire	P. 23
SSIAD des deux Vallées et ADMR	P. 24
Pages Pratiques	P. 25
Comment Obtenir	P. 27
Entreprises Locales	P. 28
Elections et chèque Energie	P. 29
Nouveaux arrivants – Nouveaux nés – Personnel communal	P. 30
Etat Civil et France Services Téléconsultation	P. 31
Commission Communale d'Action Sociale	P. 32
Ecole Primaire	P. 34
Urbanisme	P. 35
Commission Embellissement Fleurissement Environnement	P. 38
Bâtiments communaux	P. 39
Voirie – Adressage – Elagage	P. 42
Cimetière et Acquisitions	P. 45
Budget 2021	P. 46
Réseau de recharge électrique eborn	P. 48
Coordination Gérontologique de Virieu	P. 49
Osez et Mission Locale	P. 50
Le Passage, il y a 30 ans	P. 52

La Vie de nos Associations

Après presque 18 mois de vie en suspens, nos associations « trépignaient » de reprendre leurs activités avec enthousiasme.

Se retrouver, se projeter, organiser, programmer, partager est plus que jamais d'actualité ! Le calendrier des fêtes (en dernière page) en est une belle illustration avec des manifestations inédites.

Le Club des Edelweiss, association mise en sommeil pendant plusieurs années, revit depuis quelques mois. Tous les vendredis après-midi, de « jeunes seniors » et des aînés se retrouvent pour un temps de jeux ou autre dans la convivialité.

Une nouvelle association proposant du badminton vient de voir le jour. Encore un bel exemple d'engagement et de dynamisme.

2022, année du 40^{ème} anniversaire du Comité des fêtes. 40 ans que le Comité organise des sorties, des animations, des manifestations... variées avec toujours la volonté de contenter les Passageoises et les Passsageois. 40 ans d'implication au sein de notre commune !

Notre tissu associatif toujours bien présent a de belles perspectives dans notre commune.

Merci à tous les dirigeants, les bénévoles, les participants et à tous ceux qui contribuent aux associations par leur engagement, leurs initiatives, leur volonté de faire ensemble.

Merci aux Passageoises et Passsageois de participer aux manifestations de nos associations.



Très belle année associative
Agnès CHAUT-SARRAZIN
Responsable Commission Information

Directeur de publication : Laurent MICHEL, Maire de Le Passage.

Rédaction : Les membres de la Commission Information : Agnès CHAUT-SARRAZIN, Marie-Laure CHARVET, Pauline DUPERRAY, Nadège MERMILLOD-BLONDIN et Laurent MICHEL.

Tirage : 500 exemplaires - **Impression :** NumeriP - 38110 La Tour du Pin - **Dépôt légal :** 4^{ème} trimestre 2021

Remerciements : La Commission remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction des articles de ce bulletin ou fourni des photographies.

Le Badminton Club Passageois

Nous avons créé cette association en octobre 2021, dans le but de pratiquer le badminton, dans notre commune.

Cette activité nécessite d'avoir un équipement et un local adéquat. La salle des fêtes se prête bien au jeu. A ce jour, nous avons 8 licenciés. Ce club est ouvert uniquement aux adultes.

Nous pouvons installer 2 terrains, ce qui limite le nombre de joueurs par session.

Nous jouons le lundi et/ou le jeudi soir de 20h à 22h.

Tout le monde est bienvenu, pour venir pratiquer le badminton dans un esprit sportif et non compétitif.

Nous vous souhaitons une belle année 2022.

Le bureau :

Président : Antoine DUPERRAY

Secrétaire : Romain VIUDEZ

Contact : bcpassageois@gmail.com



Le Club des Edelweiss

Après vingt années d'arrêt, le Club des Edelweiss est de retour à la salle Mont Blanc tous les vendredis après-midi de 14h30 à 17h30. Nous sommes une vingtaine à nous retrouver (27 inscrits).

De nombreuses activités sont proposées : jeux de société, origami...

Toutes nouvelles idées sont les bienvenues. Le club étudie d'autres projets et sera heureux d'accueillir d'autres membres.

Composition du bureau.

Présidente : Marie-Thérèse CORNU. Téléphone : 04.74.88.17.27

Secrétaire : Sylviane MICHOT-GRIFFA.

Trésorière : Jeanne VALLON.

Le Club vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.



Comité des Fêtes

L'année 2020, s'est terminée en décembre par la participation des enfants de l'école qui ont réalisé un dessin pour les personnes âgées du village :

23 dessins ont été récupérés et distribués à nos anciens. Les enfants ont été récompensés par un bon d'achat de 15 € à la librairie de la Tour du Pin (ils ne le savaient pas à l'avance). Nos anciens ont été très contents de cette opération, certains ont écrit ou même fait un petit cadeau aux enfants qui avaient laissé leur adresse.

Année 2021

Un début de saison très difficile non seulement pour le comité mais aussi pour la commune avec la disparition de notre amie Rachel après un combat inégal contre la maladie. Le comité gardera en mémoire sa bonne humeur et ses bons conseils lors des réunions passées à organiser des manifestations culturelles, spectacles ou soirées jeux.

Le comité aura toujours une pensée pour elle au cours de ses différentes activités.

L'année 2021 fût en demi-teinte, hé oui ! Le temps s'est arrêté de nouveau en essayant de laisser un grand vide autour de nous, mais nous avons quand même réalisé 2 activités :

Au printemps 2021 : Le lancement de parcours d'orientation pour découvrir le village, mis au point par Estelle et approuvé par le bureau.

Le 18 septembre 2021 nous avons relancé notre randonnée semi-nocturne en formule simplifiée avec ravitaillement individuel sans repas ni buvette.

243 participants : 108 adultes et 22 enfants sur le parcours de 12 km et 91 adultes et 22 enfants sur le parcours de 6 km.



Projets 2022

Le comité a prévu les spectacles suivant à Lyon :

- 22/01/2022 les Bodins
- 12/02/2022 Comédie musicale « Je vais t'aimer » sur les chansons de Michel Sardou
- 09/04/2022 Holiday on Ice

Les activités ci-après à Le Passage :

26/03/2022 : Serge Papagalli et son spectacle « ça va râler ! »

12/06/2022 : pique-nique géant (au château ?) apéro offert par le Comité, jeux, musique...

19/11/2022 : 40 ans du comité (créé le 12/02/1982)

3-4 décembre 2022 sortie à Paris (illuminations, cabaret Paradis Latin, et château de Vaux le Vicomte).

Le comité espère que les activités proposées connaîtront un accueil positif auprès des Passageoises et des Passageois. Il vous rappelle qu'il est à l'écoute des souhaits que tout un chacun veut bien vouloir émettre (Faites-lui part de vos idées)



Suite à son assemblée générale qui s'est déroulée le 18 octobre, le bureau est composé comme suit :

Président : Serge BELLEBAULT

Vice-Président : Gaby BLANC

Secrétaires : Maryvonne POULET assistée d'Estelle REY

Trésorière : Christine MOREL – **Trésorière adjointe** : Danièle RONDEPIERRE

Contacts :

Comité des fêtes :

Maryvonne POULET : 04.74.88.10.45

Christine MOREL : 04.74.88.70.49

Serge BELLEBAULT : 04.74.88.15.94

Courriel : cdf.lepassage38@gmail.com

Courriel : poulet.jean@orange.fr

Courriel : christinemorel@free.fr

Courriel : jj.bs2019@outlook.fr



Suivez-nous sur la page Facebook du Comité des Fêtes

Union Sportive Cassolards Passageois - U.S.C.P.

Présentation du club

L'USCP, acronyme de Union Sportive Cassolard Passageois, est le club de football né maintenant il y a 15 ans de la fusion entre les clubs de foot de Saint-Didier-de-la-Tour et de Le Passage.

Gérés depuis leurs créations par des habitants des villages, ce sont maintenant les enfants et les petits enfants qui ont repris le flambeau pour faire vivre l'une des associations qui compte le plus de licenciés à Le Passage et Saint-Didier-de-la-Tour.

Club familial, l'objectif principal du club est avant tout le plaisir, l'esprit d'équipe et le développement de nos jeunes joueurs en espérant qu'un jour ils viennent prendre la place des joueurs présents aujourd'hui en senior.

Géré exclusivement par des bénévoles, le club a gardé cette année une composition de bureau identique à celle de l'année passée.

Flavien Bechet est toujours le président assisté par Romain Viudez qui officie en tant que vice-président. Nathalie Hoang est toujours notre secrétaire et Nadège Berger notre correspondante.

Au niveau de la trésorerie, Ghislain Breuil rempile pour une deuxième année. Emilien Bechet et Louis Granat ont quant à eux un rôle primordial dans un club de district, responsables des casse-croûtes d'après matchs et de l'approvisionnement de la buvette.

Le bureau est complété par nos membres actifs qui sont : Julien Belhadi, Kim Hoang, Marcel Mermillod, André Bechet, Laura Youbi et Corentin Morel.

Le sportif

Du point de vue du sportif, l'année 2020/2021 a été difficile avec un championnat arrêté après seulement une poignée de matchs. Nous ne ferons donc pas cette année un bilan de l'année passée, mais une projection pour l'année à venir.



Comme tous les ans, l'USCP est présent dans toutes les catégories des U6 aux séniors avec une entente pour les catégories U13, U15 et U17 avec le club voisin du FC2V (Valencogne, Virieu, Saint Ondras).

Les tous petits de U6 à U9, qui s'entraînent le mardi soir à Saint-Didier-de-la-Tour, sont gérés par Alixan Michel, Enzo et Bastien Caire et ont un effectif composé d'une quinzaine d'éléments.

Les U10-11 sont entraînés par Denis Cecillon et Damien Houste. Ils sont 16 joueurs assidus à l'entraînement et aux plateaux le samedi.

Les U13, en entente avec le FC2V, sont gérés par Denis Montet. Avec un groupe nombreux et de qualité, les deux équipes effectuent un début canon en espérant que cela perdure.

Les U15 sont toujours coachés par le duo Flavien Bechet et Loic Grutter, avec une équipe de 23 joueurs. Il faut appréhender le passage sur le grand terrain qui est toujours compliqué au départ.

Pour les U17, le duo que l'on pourrait qualifier maintenant d'historique composé de Romain Viudez et Kim Hoang gère lui aussi un effectif de 23 joueurs de grande qualité.

Enfin le groupe senior, fort d'une quarantaine de joueurs, est toujours entraîné par Jean-Pierre Bechet secondé cette année par un enfant du club revenu aux affaires en tant que coach, Florian Barbier.

Comme tous les ans, un grand merci à Auguste Perrin-Bit et André Bechet qui portent fièrement leur drapeau de touche tous les week-ends, à Annie Bechet pour les casse-croûtes qui a décidé de laisser la main cette année et à Daniel Fréchet toujours là pour dégainer ses cartons et sortir son sifflet.

Les manifestations

L'année passée a été difficile sur le plan sportif mais aussi sur le plan des manifestations. Avec une seule manifestation qui a pu avoir lieu, le concours de pétanque où une trentaine de doublettes sont venues jouer malgré la pluie battante.

Nous espérons donc que cette année nous pourrons organiser sans problème nos manifestations qui sont les suivantes :

- Concours de belote le samedi 5 février à Le Passage
- Fête de la bière le samedi 2 avril au gymnase de Saint-Didier-de-la-Tour
- Tournoi Campeggia le lundi 6 juin au stade de Saint-Didier-de-la-Tour
- Concours de pétanque le samedi 25 juin à Saint-Didier-de-la-Tour
- Calendriers le samedi 26 novembre dans les deux villages.

Pour plus de renseignement, contactez Flavien Bechet au 06.86.93.82.52



Association Sportive Le Passage

Football Vétérans



A.S.P VETERANS

Tout comme la saison dernière, L'A.S.P. vétérans compte une dizaine de joueurs dont l'âge varie entre 32 ans et 67 ans. Nous jouons en entente avec les vétérans de Sainte-Blandine. Les matchs se jouent en alternance sur les 2 communes.

En vétérans, nous appliquons les règles habituelles du football mais tous les tacles sont interdits et les mi-temps durent 40 mn (au lieu de 45 mn en senior).

Les matchs se déroulent le vendredi soir à 21 H 15. Cette année, nous sommes 9 équipes dans la poule et la saison se terminera le 03/06/2022 ou le 10/06/2022 par le traditionnel tournoi final qui réunit toutes les équipes vétérans du Nord-Isère qui participent au challenge.

Les résultats passent au second plan, c'est le plaisir de jouer qui prévaut en respectant nos valeurs (convivialité, esprit d'équipe et respect d'autrui). Nos confrontations se terminent toujours autour d'un verre et d'un repas ce qui nous permet de refaire le match, mais aussi de créer des liens et de souder l'équipe...

Mais surtout ce match du vendredi et sa troisième mi-temps, nous permettent de nous vider la tête des soucis de la semaine.

Nos manifestations :

- Boudins/Diots : le 12/12/2021
- Concours de boules lyonnaises : le 23/04/2022
- Assemblée générale, date pressentie : courant juin 2022 (date à définir)
- Boudins/Diots 2022 : le 11/12/2022

Le bruit des crampons dans le vestiaire, l'odeur de l'huile chauffante, les rituels de l'habillage, l'envie d'un sport d'équipe ou le plaisir de jouer est primordial. Si tout cela vous manque, n'hésitez plus, il y a le vendredi soir !

Pas d'enjeu, que du jeu !!

Président : Denis VASSELLA

Président adjoint : Mathieu BARBIER (tél : 06.32.28.38.51- mail : ninemat@gmail.com)

Trésorier : Didier CASSON

Secrétaire – correspondant : Laurent VALLON

Secrétaire adjoint – correspondant : Patrick THERY

Le Président, Denis VESSELLA



Sou des Ecoles

Mais qu'est-ce le Sou ?

Le Sou des Ecoles est une association de parents bénévoles qui essaient de donner des moyens supplémentaires aux enseignants afin d'agrémenter l'année scolaire de matériels, sorties et de spectacles mais aussi de maintenir autour de l'école et du village une ambiance conviviale et sympathique.

Qui sont les bénévoles ?

L'assemblée générale a eu lieu le 24 septembre 2021.

Il y avait 12 représentants de familles sur les 72 que compte l'école pour l'année scolaire 2021/2022. Aucun nouveau parent n'a souhaité rejoindre l'association.

Le nouveau bureau est composé de :

Présidente :

Mme Nelly VERDAT

Vice-Présidente :

Mme Véronique GUICHARD

Co-président :

M. Antoine DUPERRAY

Trésorier :

M. Joël PASCAL

Secrétaire :

Mme Maëlle GUILLAUD

Vice-secrétaire :

Mme Sylvia BAUDOIN



Nous avons toujours besoin de votre aide, d'un peu de votre temps. Le bureau du Sou n'est rien sans l'appui du plus grand nombre pour faire plaisir aux enfants et partager tous ensemble un moment convivial.

Le bureau adresse donc ses remerciements à tous les parents qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide au cours de l'année écoulée.

Nous remercions également, la municipalité et le comité des fêtes pour leurs aides matérielles dans la préparation et l'organisation de nos activités.

Malgré cette pandémie, nous avons pu organiser des manifestations et faire plaisir à nos enfants !

Petit retour en arrière

Lors de l'année scolaire 2020/2021, nous avions prévu 6 manifestations dont 1 a été annulée à cause du contexte sanitaire, le carnaval.

La **VENTE DE BRIOCHE, le 03 octobre 2020**, a rencontré un vif succès et de nombreux parents et enfants ont contribué à cette réussite. Merci à eux.

La **VENTE DE CHOCOLATS de NOËL**, pour les familles de l'école, qui a rencontré un vif succès et permis de redonner le moral aux troupes !

Le **SPECTACLE DE NOËL, le 18 décembre 2020**, « Patamouss le chevalier d'estragon sans pleurs et sans pétoches », avec ensuite une distribution d'un paquet (mandarine, chocolat...) avec un petit cadeau pour chaque élève ! Ce moment, sur le temps scolaire, a été très apprécié des enfants et des enseignants !



La **DISTRIBUTION DE CHOCOLATS DE PAQUES**, le **09 avril 2021** animée par 2 mascottes qui ont donné à tous les enfants de jolis sachets garnis, à la sortie de l'école.

La **VENTE DE FLEURS/PLANTS**, le **09 mai 2021**, a pu être maintenue avec un fonctionnement de drive par un beau soleil printanier.

La **KERMESSE**, le **03 juillet 2021**, dans la salle des fêtes et la cour de l'école, avec un sculpteur de ballons, une buvette mais aussi des plats et pizzas à emporter confectionné par les entreprises du village. Un fonctionnement adapté au protocole sanitaire qui a permis de maintenir cette fête et de faire plaisir aux enfants, malgré la pluie !



Pour l'année 2021-2022, nous vous proposons les manifestations suivantes sous réserve d'un contexte sanitaire favorable :

Dates à retenir

- **VENTE DE BRIOCHES** : le samedi 2 octobre 2021.

Cette manifestation a rencontré un tel succès que nous n'avons pas pu passer dans toutes les maisons, nous en sommes désolés. Nous remercions les habitants du village de leur accueil chaleureux malgré la pandémie.

- **BOOM DES ENFANTS** : le samedi 20 novembre 2021 en fin d'après-midi (réservé aux enfants de l'école).
- **VENTE DE CHOCOLATS, BISCUITS ET SACS** pour les fêtes de Noël (catalogues distribués uniquement à l'école).
- **ANIMATION KAPLAS** : le jeudi 02 décembre 2021, une animation du centre Kaplas durant le temps scolaire.
- **SPECTACLE DE NOËL** : le vendredi 17 décembre 2021, spectacle clownesque "Pouvez, garçon de piste !" avec la venue du Père Noël et distribution d'un sachet gourmand.
- **CARNAVAL et son concours de déguisements avec repas (sur commande) et soirée dansante** le samedi 5 mars 2022.

• **DISTRIBUTION de SACHETS de PAQUES à la sortie de l'école** : le vendredi 15 avril 2022 (vente de sacs à dos pour les enfants de l'école sur commande).

• **VENTE DE PLANTS ET FLEURS et VIDE GRENIER (sur réservation) avec snack et buvette** : le dimanche 15 mai 2022.

- **FETE DE L'ECOLE** : le samedi 25 juin 2022 avec repas le midi et kermesse l'après-midi.

- **VENTE DE BRIOCHES** : le samedi 1 octobre 2022 matin.

- **BOOM DES ENFANTS** : le samedi 12 novembre 2022 en fin d'après-midi.

- **SPECTACLE DE NOËL** : le vendredi 16 décembre 2022.

Lors de ces manifestations, nous comptons sur votre présence à nos côtés, parents, proches ou habitants



de la commune, pour que ces journées soient familiales et conviviales afin de renforcer la vie sociale de notre village.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le sou des écoles via la boîte mail suivante :
soudesecolesdupassage@gmail.com ou la présidente au 06.03.02.65.40.

Nous avons une pensée particulière pour Rachel Annequin et sa famille, qui nous a quitté en 2021, et qui s'est beaucoup investie au Sou des Ecoles durant de nombreuses années.

L'ensemble du bureau vous souhaite une belle et heureuse année 2022. Prenez soin de vous et de votre entourage.

La Présidente,
Nelly VERDAT

Les conscrits nés en 1971 – 1972 et 1973

L'amicale Classe de Le Passage... mais qu'est-ce donc ? Ou plutôt, qu'était-ce donc ?

Depuis des temps lointains, les jeunes conscrits du village avaient pour habitude de se retrouver chaque année, durant les congés de fin d'année, pour la traditionnelle tournée de brioches avec leur classe.

Pendant toute cette semaine, au cours d'un porte à porte qui les amenait chez tous les villageois, les conscrits amassaient de l'argent afin de réaliser des activités collectives au long de l'année, des repas pour leurs 20 ans etc...

Bonne humeur, ambiance de retrouvailles avec des camarades d'école parfois perdus de vue au collège ou au lycée, fin d'après-midi babyfoot et soirées au bistrot « chez Simone », découvertes de « gnoles » secrètes chez certains habitants du village... tous ces moments ponctuaient une semaine de fête et d'insouciance.

Chacun de nous garde en mémoire, j'en suis sûre, une anecdote relative à ce rendez-vous qui, au fil des années, s'étendait sur deux ou trois « sessions » : l'avant classe, la classe et l'après classe !

Les derniers d'entre nous à avoir honoré le rendez-vous sont les conscrits nés en 1971, 1972 et 1973.

Alors qu'il était difficile de mettre en place des repas de 30, 40 voire 50 ans du fait de l'étalement de l'amicale sur trois classes d'âge, l'argent que nous avions récolté est resté sagement sur un compte qu'il a bien fallu solder.

C'est pourquoi, tout naturellement, ayant tous (ou presque) été élèves dans notre chère école de Le Passage, nous avons décidé de faire don de 1000 euros au Sou des Ecoles de Le Passage qui a pu, avec cette somme, offrir de nouveaux jeux d'extérieur à l'école.

Par ailleurs, la maladie ayant malheureusement emporté déjà bien trop tôt plusieurs de nos conscrits, nous avons décidé de faire don du solde de notre compte à la Fondation pour la Recherche Médicale (918,55 €).

J'aurais ici une pensée toute particulière pour notre conscrise Rachel ANNEQUIN, conseillère municipale, qui nous a quitté cette année.



Je terminerai ce message avec une note d'espoir : qu'une jeune génération retrouve les chemins de Le Passage et le bonheur d'aller présenter à nos concitoyens la brioche annuelle afin de construire des souvenirs indélébiles.

Très belles fêtes de fin d'année à vous tous et vos proches.

Nadine SUSNJARA (POULET) – Trésorière de l'amicale Classe
Lionel CORNU – Président de l'Amicale Classe

La saison de chasse de l'année 2020-2021 est enfin une année pleine.

Le lièvre et le chevreuil sont revenus en nombre et des quotas de prélèvements très stricts ont été établis. Le mercredi et le vendredi la chasse est fermée. Plusieurs jeunes sociétaires sont venus étoffer le bureau.

Composition du bureau :

Président : Daniel FRECHET - Tél : 06.14.95.37.75

Vice-Président : Joseph BARBIER

Trésorier : Florian BARBIER – Adjoint : Thomas CHALONS

Secrétaire : Tristan BELLAT – Adjoint : Maël QARIOH

Piégeur - garde : Maxime BARBIER

Nous tenons à remercier notre garde pour tout le travail effectué au cours de la saison.

L'ACCA vous donne rendez-vous le dimanche 23 janvier 2022 pour une matinée diots.

Rando Amitié Le Passage



L'année 2021 de Rando Amitié

Contrairement aux vœux exprimés l'an dernier, l'année 2021 a, elle aussi, été entachée par la pandémie du Covid.

Rando Amitié n'a pas pu tenir son assemblée générale, ni fêter dignement les rois. Cela n'empêche pas sa bonne santé avec une centaine d'adhérents répartis en 4 groupes qui respectent les possibilités de chacun.

Néanmoins quelques sorties raquettes sont venues rompre la monotonie de ces jours finissant rapidement avec le couvre-feu.

La neige avait revêtu nos proches montagnes et cela a été un délice pour tous de partir en petits groupes à l'assaut des sommets enneigés.

Enfin les randonnées ont pu recommencer en juin les lundis et les jeudis.

Le lundi, les balades restent dans les lieux environnants.

Le jeudi rassemble les amateurs de belles grimpes en montagne. Une dernière grimpette près de Challes-les-Eaux s'est terminée par un repas de fin de saison, comme d'habitude, savoureux.

Nous attendons des jours meilleurs et espérons encore de belles randonnées.

Souhaitons que 2022 voit la fin de ce fléau et soit une heureuse année pour tous.

Le Bureau

Présidente : Madeleine Ligabue – Tél : 06.89.29.22.88

Vice-Présidente : Michelle Frechet

Trésorier : Marcel Genin

Secrétaire : Marie-Christine Sagnal



Sport et Loisirs

Bonjour à toutes et tous. Après une année et demie de difficultés suite à la pandémie du Covid, nous sommes heureux de compter cette année plus de 50 adhérents. Un grand besoin de bouger et de se retrouver pour pratiquer un sport qui nous anime. Notre fidèle Angélique est toujours de bonne humeur et sait bien nous motiver !

Voici nos propositions de cours :

A la salle des fêtes de Le Passage

- le lundi de 18H à 19H15 : **GYM DOUCE** (Stretching, Pilates, Renforcement musculaire doux).
- le mercredi de 18H30 à 20H00 : **CARDIO ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE** (Step, LIA, Bootcamp, Pilates, Stretch).

A la salle des fêtes de Blandin

- le lundi de 19H30 à 20H45 : **GYM DOUCE** (Stretching, Pilates, Renforcement musculaire doux).

De la MARCHE NORDIQUE

- Le samedi matin : départ de la salle des fêtes de Le Passage à 8h30.

Pour celles et ceux qui seraient intéressé-e-s, vous pouvez encore nous rejoindre sauf pour la Marche Nordique qui a affiché complet dès la rentrée et rencontre toujours autant de succès.

Tous les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter nos meilleurs voeux pour l'année 2022.

Membres du bureau :

Présidente : Florence BOULON – Tél : 06.49.45.81.00

Trésorière : Jocelyne JAUNEAU

Vice-trésorière : Fabienne FRECHET

Secrétaire : Christèle BECHET



K'aur à Cœur

COURS DE STRETCHING POSTURAL

Que vous soyez débutants ou confirmés... Souples ou pas... ☺

Ce cours de stretching postural est accessible à tous.

Ce cours alliera des techniques de pilates, de yoga, de stretching, et de relaxation, nous travaillerons en profondeur et en douceur, progressant chacun à son rythme.



Inscription possible tout au long de l'année

Nos priorités :

- ✓ Protéger et muscler votre dos et votre plancher pelvien
- ✓ Renforcer les muscles profonds de la colonne vertébrale
- ✓ Gagner en souplesse et en mobilité et améliorer notre posture
- ✓ Se libérer de nos tensions et s'offrir une parenthèse de détente
- ✓ Et le plus important : mettre notre corps en mouvement et se faire plaisir....



Horaires : Les cours ont lieu tous les mardis soir à 19 h 15 à la salle des fêtes de Le Passage.

Le bureau :

Présidente : Aurore TOUCHARD – Téléphone : 06.12.39.92.01 - Mail : kauracoeur@outlook.fr

Trésorier : Marc MOURETTE

Secrétaire : Natasha MOURETTE

Equilibrio

Une année en pointillés : la crise sanitaire ne nous a pas permis de nous réunir autant que nous le souhaitions mais nous espérons rebondir en 2022.

Un stage sur les hipposandales est d'ores et déjà programmé en janvier. Puis un stage d'équitation de dressage Classique avec Bernard Peigné en mars. Il concerne tous les cavaliers, les chevaux, quelque soient leurs niveaux. Seul impératif : être motivé et vouloir progresser dans le respect du bien-être animal et d'une équitation juste qui petit à petit améliorera l'équilibre du cheval à toutes les allures grâce à des exercices appropriés.

L'accent est bien sûr mis aussi sur la justesse des aides du cavalier qui conditionne la bonne compréhension du cheval.

Nous espérons dans l'année faire venir Dany Lahaye, écuyère de talent, pour les cavaliers déjà plus avancés dans leur recherche équestre.

Et si la situation le permet, Tamara Weal (Angleterre) viendra prodiguer ses conseils pour le franchissement d'obstacles : cavaliers de CSO, de complet trouveront de quoi travailler mais aussi les cavaliers de loisirs ou de dressage qui trouveront un intérêt à agrémenter la vie de leur cheval de choses diverses et variées tout en (encore une fois) cherchant à améliorer son équilibre.

Equilibrio voudrait aussi recommencer les soirées conviviales ouvertes à tous pour des discussions autour d'un livre ou d'un film ayant rapport avec le cheval.

Cela vous tente : appelez Isabelle au 06.73.06.96.69 pour plus de renseignements.

PS : Pour les activités à cheval, il faut fournir votre monture. Par contre, pour les activités à l'intérieur (livres, films, sorties) tout le monde est convié.

Bureau :

Isabelle Bathias, présidente
Cassandre Weal, vice-présidente
Evelyne Sambardier, trésorière
Nathalie Tournier, secrétaire



Les Cavaliers d'Indica

L'association « Les Cavaliers d'Indica » continue de soutenir dans la joie et la bonne humeur les activités sportives et de loisirs des Ecuries d'Indica. La saison 2020/2021 a été marquée par le contexte sanitaire mais n'a pas entamé la bonne volonté de l'association : les membres et bénévoles ont eu à cœur de continuer à contribuer au bien-être des chevaux et poneys autant qu'à celui des cavaliers.

Ainsi en avril 2021, un stage orienté CSO a pu être organisé avec l'aide logistique des bénévoles dans le respect total des contraintes sanitaires. Dans la foulée, les cavaliers ont pu retrouver les joies de la compétition lors d'un challenge interne dont la remise des prix a été animée par l'association.



Forte du succès remporté en 2020, l'association renouvelle en novembre 2021 une vente de fromages produits par une fromagerie locale, complétée d'une vente de textiles aux couleurs des Ecuries.



Les bénéfices de ces différentes actions permettent à l'association d'accompagner les cavaliers dans les différents événements proposés par les Ecuries, du débutant au compétiteur confirmé, de l'événement interne (stages, challenge interne, portes ouvertes, goûter) aux compétitions régionales, nationales et même internationales : les cavaliers sont présents sur de grands événements tels les championnats de France, la tournée des As des Pyramides de la Grande Motte, Equita Lyon...

Le service de laverie pour le matériel équestre (tapis, couvertures ...) est également toujours ouvert à tous.

Si vous souhaitez nous rejoindre, c'est toujours possible, même en cours d'année !

L'association est fière de participer à l'évolution du centre équestre qui a obtenu cette année les labels : école d'équitation française, poney et cheval club de France et la mention bien-être animal.

Le Bureau

Présidente : Michèle Trauchessec – Tél : 06.78.96.64.49

Vice-Président : Emmanuel Voisin

Trésorière : Fabienne Coste

Secrétaire : Valérie Gontard

Courriel : asso.indica@orange.fr

Les Amis du Château

L'association « les Amis du Château du Passage » a pour vocation la sauvegarde des bâtiments ainsi que le rayonnement culturel de ce Château.

C'est avec plaisir que nous avons repris nos activités culturelles :

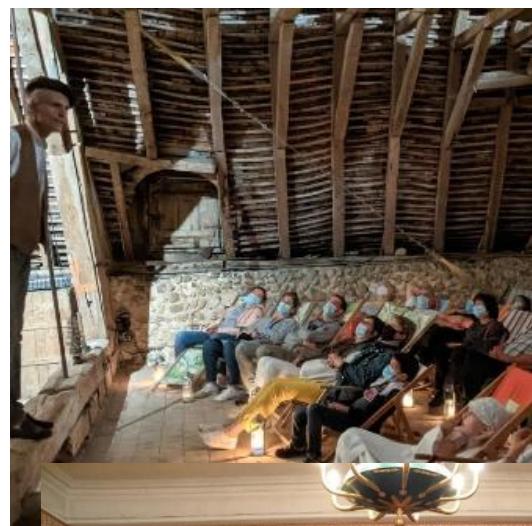
Ainsi notre festival d'opérette a eu lieu pour sa 3^{ème} année :

- Une déambulation du public qui a promené les spectateurs dans trois espaces différents avec des œuvres interprétées par les chanteurs et chanteuses en formation depuis cinq jours. Il est impressionnant de voir l'évolution notable des 9 stagiaires au cours des répétitions et séances de travail quotidiens.

- L'opérette « PHIPHI » de Christiné a ravi une salle presque comble. Les solistes et les stagiaires se sont fait plaisir à chanter les démêlés amoureux de personnages de la Grèce antique, le tout dans des costumes très beaux. Le spectacle, mis en valeur par la scène gracieusement prêtée par la Tour-du-Pin, a montré les progrès réalisés depuis la 1^{ère} édition.



L'an prochain verra sans doute le retour d'Offenbach sur scène les 20 et 26 août dans un château encore plus beau puisque la façade principale a commencé à son tour ses travaux de restauration.



Les Journées du Patrimoine ont pu aussi avoir lieu avec toujours un public fidèle et renouvelé qui apporte ses encouragements à nos bénévoles présents. Il y a toujours des passionnés qui ont le courage de monter jusque dans les toitures avec juste quelques lanternes pour éclairage, mais qui visiblement se trouvent bien car ils quittent le château sans se presser, malgré la nuit !

Les soirées « enquêtes au Château » ont aussi fait frissonner les nombreux participants avec à chaque fois de nouveaux imaginaires pleins de rebondissements : entre le « coco cabaret » et la soirée frisson, ils ont découvert le Château du Passage sous d'autres facettes.

Comme beaucoup d'autres, vous pouvez rejoindre notre association afin de nous prêter main forte pour de grands ou petits événements.

A bientôt peut-être

Isabelle de Saint-Romain, présidente
Thierry de Saint-Romain, trésorier
Téléphone : 06.60.09.24.45
Océane Willame, secrétaire





L'association « **100% VF, Variété Française** », ouverte à tous, a pour volonté de promouvoir la variété française et de sensibiliser nos concitoyens à la musique par des concerts, animations publiques (fêtes de la musique, comités des fêtes, spectacles, inaugurations, ...) et de fêtes privées. Les répétitions se déroulent à la salle Mont-Blanc le samedi après-midi de 13h à 18h tous les 15 jours.

« **100% VF** » Variété Française est aujourd'hui un groupe de musiciens et de chanteurs amateurs de toutes générations ayant l'envie première de pratiquer la passion de la musique et de la partager.

Notre groupe compte actuellement 7 membres : 1 chanteur, 2 guitaristes, 1 bassiste, 1 violoniste, 1 pianiste et 1 batteur qui reprennent de nombreux titres de la variété française : de Piaf à ZAZ en passant par Cabrel, Sardou, Hallyday, Goldman, Calogero, etc...

Durant cette année 2021, notre groupe a eu l'occasion et le plaisir (toujours dans le respect du protocole sanitaire strict) de se produire sur 2 manifestations :

- Le 30 mai 2021 lors d'une après-midi festive organisée par l'EPHAD de L'Isle-d'Abeau « l'Ile aux roses » afin de redonner le sourire et surtout « du baume au cœur » tant au personnel soignant qu'aux résidents concernant cette période si difficile pour tous.
- Le 11 décembre 2021 pour un concert privé à la chapelle de Mozas à Bourgoin-Jallieu organisé par l'association « la chapelle Saint-Barthélémy ».

Nous espérons que l'année 2022 se présente sous de meilleurs « jours » et nous permette de vous retrouver bientôt notamment le 26 Novembre 2022 pour notre concert annuel à la salle des fêtes de Le Passage car la musique est avant tout et également un message d'espérance pour tous...

Prenez soin de vous et de vos proches,
Musicalement,

M. QUEUDOT Laurent
(Président de l'association 100% VF)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

M. QUEUDOT Laurent,
Président de l'association
« 100% VF variété française »
Tel : 06.79.64.46.00
Courriel : 100vf@orange.fr



L'Art et l'Amitié à Le Passage

Enfin, nous avons repris nos activités, bien sûr avec toutes les conditions sanitaires qui s'imposaient. Les ateliers de Le Passage occupent à nouveau la Salle Mont-Blanc le jeudi de 14 heures 30 à 17 heures 30 et de 17 heures 30 à 20 heures 30.

Tous les adhérents sont revenus et nous avons même eu deux nouvelles inscriptions au cours du soir.

Merci à la commune pour la mise à disposition de cette salle pour notre groupe.

Nous espérons cette année pouvoir participer à la biennale « Corbelin Art 2022 » qui se tiendra les 17 et 18 septembre lors des journées du patrimoine à la salle polyvalente de Corbelin. A cette occasion vous pourrez apprécier les différentes réalisations du groupe au milieu d'une centaine de participants.

L'inactivité a durement pesée sur le moral et le physique de chacun et c'est avec foi et envie que nous avons repris en ne pensant qu'aux jours meilleurs que nous allons vivre.

L'hiver s'annonce prenez soin de vous.

Le groupe « Art et Amitié » vous souhaite une année 2022 sereine, triomphante face à la covid 19 pleine de joies, de bonheur et de bonne santé.

Pour Art et Passion

Christiane Vitetta - 04.74.88.18.41



Les Foulées du Pas'sage



Après deux années en demi-teinte pour cause de confinement et restrictions sanitaires, les Foulées du Pas'sage, comme de nombreuses autres associations, espèrent voir enfin le bout du tunnel et reprendre une activité normale.

De nombreuses courses et trails sont d'ores et déjà programmés et apparaissent sur les calendriers sportifs. Croisons les doigts...

Le club, fort de 38 membres s'inscrit dans cette dynamique et programme des sorties hebdomadaires les dimanches matin, mardis, mercredis et jeudis soir. Si vous n'avez plus envie de courir seul(e), n'hésitez pas à nous rejoindre pour partager un moment d'effort et de convivialité.

Nous organisons également sur la commune une matinée découverte du running, un concours de pétanque et une rencontre inter club.

Calendrier des manifestations 2022 : 13 février 2022 sortie inter club - 2 juillet 2022 concours de pétanque - 9 septembre 2022 Assemblée Générale - 11 septembre 2022 matinée découverte du running - 10 décembre 2022 vente de sapins.

Composition du bureau :

- Président : Frédéric CHAUT-SARRAZIN - Vice-Président : Claude PERRIN
- Secrétaire : Christophe LANFRAY - Secrétaire Adjointe : Isabelle CAVASIN
- Trésorier : Frédéric CAVASIN - Trésorière adjointe : Isabelle PERRIN
- Membres : Pierre JULLIEN-CHALLON - Marie-Paule LANFREY - Christian ROBBIANI

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Frédéric CHAUT-SARRAZIN : chaut-sarrazin.frederic@orange.fr - 07.71.62.47.45
- Claude PERRIN : claudeperrin007@gmail.com - 07.81.37.61.38
- Facebook : <https://www.facebook.com/lesFOULEESduPASSAGE38>

Ne limite pas tes défis, déifie tes limites.



Bonne année 2022 à toutes et tous

L'église de le Passage vous informe



Notre Paroisse Sainte Anne, comme notre Relais des 8 villages de la Haute-Bourbre, a vécu cette année encore sous la contrainte de la COVID-19. Toutefois nos missions se sont poursuivies, mais nous avons dû une nouvelle fois, réduire nos animations en soirée. C'est pourquoi notre « bol de riz » a été purement annulé et notre soirée « choucroute » s'est transformée en « vente à emporter ».

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui nous ont témoigné leur soutien en répondant présent lors de ce rendez-vous du 11 novembre, pour notre plat choucroute.

Notre communauté pastorale a eu la joie d'accueillir récemment un nouveau prêtre, en la personne du Père Gilles Marie. Nous ferons tout notre possible pour lui faciliter son intégration parmi nous. Quant au Père Bertrand, nous pouvons dire aujourd'hui, qu'il a rapidement pris ses marques et assume parfaitement son rôle de guide spirituel.

Concernant notre église de LE PASSAGE, nous constatons une dégradation plus importante du plancher posé sous les bancs principaux. L'humidité persistante et omniprésente au sol a fait son travail de sape et ronge les traverses support. Par endroit, les lattes de bois se sont effondrées et ce constat est quelque peu préoccupant. Quelques-uns d'entre nous, recherchent actuellement une solution adaptée à la situation et feront prochainement appel à de l'aide extérieure. Affaire à suivre courant 2022.

Je tiens au nom de Mouv'relais, à remercier une nouvelle fois, toutes les personnes qui s'investissent pour l'Eglise dans notre village et donnent de leur temps au service des personnes qui en ont besoin.

Pour finir, au nom de toute l'équipe, je formule mes meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2022.

Pour le bureau – Alain FREYCHET Vice-président

Pour tout renseignement contacter notre permanence le samedi de 10h30 à 12h – Tel : 04.74.88.21.36

F.N.A.C.A – U.M.A.C.

Après avoir subi la guerre d'Algérie de 1954 à 1962, où 30000 jeunes appelés de 20 ans ont trouvé la mort et 25000 ont été blessés avec plus ou moins de gravité, nous avions cru, nous, les Anciens Combattants de cette guerre que ce carnage était terminé.

Mais il a fallu que depuis 2020 surgisse cette pandémie du Covid 19, nouvelle offensive, qui a fait de nombreux morts et rempli les colonnes de la chronique nécrologique de notre journal « L'ancien d'Algérie » du nom de très nombreux anciens d'AFN.

Cette pandémie a bouleversé les vies, et notre association FNACA, comme toutes les autres associations, en a subi le choc. Pour la FNACA, plus de rencontres, de voyages, de commémorations.

Nous, les anciens qui avons connu et vécu tant de choses, pensions pourtant terminer tranquillement nos vies. Ce ne sera pas le cas. Mais gardons au fond de nous l'espoir que les choses s'arrangeront et que la vie redeviendra normale pour tout le monde.

Un autre choc et de taille a frappé fin septembre notre section FNACA. Nous avons appris avec stupéfaction la démission de notre Président Gilbert ROSSAT pour raisons de santé après 48 années de Présidence à la tête de la section ;

Un grand merci Gilbert pour ton implication indélébile et indéfectible à la FNACA, pour ta présence assidue, ton action et ta convivialité qui ont permis d'animer, de faire vivre et perdurer la section FNACA – Saint-Ondras, Valencogne, Le Passage, Chassignieu - pendant toutes ces longues années.

Bernard Berlioz

Pour la section FNACA Saint-Ondras, Valencogne, Le Passage, Chassignieu.



Suivez l'actualité de LE PASSAGE en temps réel avec l'application illiwap ;

Événements, réunions, fêtes de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires...

Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

- Téléchargez l'application ILLIWAP sur votre compte Google Play (Android) ou sur votre AppStore (iOS).

- Rechercher votre commune.

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou scannez le QR Code via le lecteur intégré.

- Suivez votre commune.

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune. Recevez les notifications sur votre smartphone. Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

ILLIWAP, c'est l'appli SANS INSCRIPTION et GRATUITE (Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier. Téléchargement gratuit, sans engagement et sans publicité.)



Secours populaire



Le Secours Populaire organise une **collecte le samedi 5 février de 9h à 13h, à la salle Mont-Blanc.**

Vous êtes invités à donner des **conserves, des aliments secs pour adultes et bébés ainsi que des produits d'hygiène.**

Vous pouvez également donner des **vêtements et des jouets** de seconde main. Ils devront être propres et en **bon état** afin de pouvoir être vendus à un prix modique dans notre « vestiaire ».

Le Secours populaire **assure la distribution alimentaire toute l'année**, même en période d'épidémie, et les inscrits sont toujours plus nombreux à l'antenne de la Tour-du-Pin.

Quelle qu'elle soit, **votre contribution est précieuse. Merci de participer !**

L'antenne est ouverte le lundi de 10h à 12h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Téléphone : 09.51.53.49.71

Adresse : 13 rue René Deschamps – ZA Bianchini Ferrié – 38110 La Tour du Pin.

SSIAD des deux Vallées

Le SSIAD ADMR DES DEUX VALLEES est une association locale de Service de Soins Infirmiers A Domicile, présidée par M. Fabien TERRAZ et assisté d'un conseil d'administration composé de bénévoles des différentes communes.

Ce service s'adresse aux personnes de 60 ans et plus et aux adultes en situation de handicap sur prescription médicale. Il dispose de 34 places sur 16 communes dans la mesure des places disponibles.

Une équipe d'aides-soignants diplômés intervient pour le lever, le coucher, la toilette, l'habillage et les soins de prévention afin de favoriser le maintien à domicile des personnes prises en soins. Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, de l'encadrement du personnel et du lien avec les différents partenaires (médecins, infirmiers libéraux, assistantes sociales, services d'aide à domicile) aidées d'une secrétaire pour les démarches administratives.

Les soins sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale et les honoraires des infirmiers libéraux sont payés directement par le SSIAD.



Pour tout renseignement, contacter le SSIAD

Téléphone : 04.74.88.29.60

Courriel : ssiaddvsi@fede38.admr.org

A.D.M.R

L'ADMR qui a été créée voici maintenant plus de 75 ans en Isère est encore aujourd'hui le, premier acteur de proximité de ce département, conjuguant proximité, solidarité, universalité, respect et réciprocité.

L'association ADMR de Saint-Didier-de-le-Tour, qui exerce aussi son activité sur les communes de la Tour-du-Pin, Montagnieu, Le Passage et Sainte-Blandine, s'inscrit pleinement dans ses valeurs. Elle apporte du lien au quotidien auprès de ses clients, mais est aussi source d'emplois locaux.

Malgré la pandémie qui dure maintenant depuis plus de 18 mois, elle a su être présente auprès des plus fragiles pour assurer au quotidien les prestations dont ils ont besoin, en particulier celles relatives au maintien à domicile (aide à la toilette, aux repas, courses, ménage, repassage...).

Pour l'année 2022 qui s'annonce, nous souhaitons poursuivre notre développement pour pouvoir répondre aux nouvelles demandes qui nous sont faites, en lien notamment avec les besoins croissants de la population.

Pour nous contacter 7 jours sur 7, téléphonez au : 04.74.97.54.05 et laissez vos coordonnées et votre message afin que nous puissions vous rappeler.

Recevez nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le président de l'ADMR de Saint-Didier-de-la-Tour
Dominique CULIOLI



ADMR de Saint-Didier-de-la-Tour

13 route de l'église – 38110 Saint-Didier-de-la-Tour

Téléphone : 04.74.97.54.05

Courriel : admrddito@wanadoo.fr

Site internet : www.admr.org

Si vous disposez d'un peu de temps pour rendre visite à nos bénéficiaires, venez rejoindre notre équipe de bénévoles.

Pages Pratiques

Mairie

21 route de Saint Didier – 38490 Le Passage
Téléphone : 04.74.88.14.07
Courriel : mairie@le-passage-en-dauphine.fr
Site : www.le-passage-en-dauphine.fr

Horaires d'ouverture au public.

Mardi de 8h à 12h.
Jeudi de 16h à 18h.
Samedi de 10h à 12h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Ecole mixte de Le Passage

Téléphone : 04.74.88.16.82
Courriel : ce.0380837d@ac-grenoble.fr
Site : www.ac-grenoble.fr/ecoless38

Cantine et garderie périscolaires

Téléphone : 04.74.88.19.26 - Uniquement pendant les heures de cantine ou de garderie.

Défibrillateur

Il se situe sur le mur extérieur du secrétariat de mairie.

Numéros de téléphone utiles

Gendarmerie (Communauté de Brigades) :

Téléphone : 04.74.88.20.17 Val-de-Virieu
04.76.55.90.17 Le Grand-Lemps

Centre anti-poison :

Téléphone : 04.72.11.69.11

S.A.M.U. : Téléphone : 15

S.A.M.U. Social : Téléphone : 115

Gendarmerie : Téléphone : 17

Pompiers : Téléphone : 18 ou 112

Recours Médical des Vallons de la Tour :

15 rue des Canuts – 38110 Saint-Clair-de-la-Tour
Téléphone : 04.74.83.50.50

Sous-Préfecture

19 bis Rue Joseph Savoyat - 38110 La Tour-du-Pin
Téléphone : 04.74.83.29.99

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30

Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN
Courriel : mermillodblondin.nad@gmail.com

Agence Postale

22 rue Lavoisier – 38490 Saint-André-le-Gaz
L'agence est ouverte :
Le lundi de 14h à 17h
Du mardi au jeudi de 8h45 à 12h
Le samedi de 9h à 12h
Horaire des levées de la boîte extérieure :
Du lundi au vendredi : 15h - Le Samedi : 11h

Maison France Services

GUICHET : 82 chemin des Pâquerettes – 38480 Le Pont de Beauvoisin.
Téléphone : 04.76.32.71.99
Mail : franceservices@valsdudauphine.fr

GUICHET : 22 rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour-du-Pin.
Téléphone – 04.74.97.05.79
Mail : franceservices@valsdudauphine.fr

SICTOM de Morestel

Téléphone : 04.74.80.10.14
Courriel : contact@sictom-morestel.com

Déchèteries horaires d'hiver

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture :

de 9h à 12h et 14h à 17h
lundi - mardi - vendredi et samedi
de 9h à 12h le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture :

de 9h à 12h et 14h à 17h
lundi - jeudi - vendredi et samedi
de 14h à 17h le mercredi.

Tapon à Fitilieu / Saint André le Gaz

Ouverture :

de 14h à 17h : lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h : mardi et jeudi
de 9h à 12h et 14h à 17h le samedi.

ZI la Galandière à Val de Virieu

Ouverture :

de 14h à 17h : lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h : mardi et jeudi
de 9h à 12h et 14h à 17h : le samedi.

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville – CS 90077
38353 La Tour-du-Pin Cédex

Téléphone : 04.74.97.05.79
Courriel : contact@valsdudauphine.fr
Site : www.valsdudauphine.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au mercredi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Jeudi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.
Vendredi : 9h à 12h30.

*Les services de la Communauté de communes

Service Eau et Assainissement :

Téléphone : 04.74.97.44.23
Site internet : www.valsdudauphine.fr
Courriel : contact@valsdudauphine.fr
Astreinte : En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture au public, Tél : 04.74.96.79.38

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h
Mercredi et jeudi : 13h30 à 17h

Crèche multi accueil

Les P'tits Loups des Vallons
14 rue des Bains - 38110 La Tour-du-Pin
Téléphone : 04.74.88.96.23
Accueil : 7h30 à 18h30
Courriel : creche.latourdupin@valsdudauphine.fr

Relais d'Assistantes Maternelles

Val-de-Virieu
Téléphone : 04.26.78.39.94
Permanences téléphoniques le lundi de 16h à 17h et le vendredi de 13h30 à 15h30.
Courriel : ram.virieu@valsdudauphine.fr

Médiathèque La Passerelle

18 rue Paul Bert - 38110 La Tour-du-Pin
Téléphone : 04.74.83.59.00
Courriel : mediatheque.passerelle@valsdudauphine.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 8h30 à 13h30 et 16h à 18h
Mercredi : 14h à 18h
Vendredi : 13h à 19h (le dernier vendredi du mois 20h)
Samedi : 10h à 17h

Médiathèques les plus proches :

Médiathèque de Saint-André-le-Gaz et
Médiathèque de Val-de-Virieu

Assistance Sociale M.S.A.

Permanence : 3 passage Romain Bouquet - 38110 La Tour du Pin. Téléphone : 04.76.88.76.20
Accueil sur rendez-vous uniquement le mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

Assistance Sociale de la D.I.S.S.

Bureau : Centre Médico-Sociale - 252 rue Léon Magnin – 38480 Le Pont-de-Beauvoisin.
Téléphone : 04.76.07.35.52

Permanence : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Retraite

Votre départ à la retraite approche ? Simplifiez-vous vos démarches avec le service en ligne « Demander ma retraite » accessible depuis votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr. Plus besoin de vous déplacer pour demander votre retraite. Vous pouvez tout faire directement en ligne, depuis la constitution du dossier jusqu'à l'envoi des justificatifs.

Salle des Fêtes

Les réservations de la salle des fêtes se font au secrétariat de mairie. Toute réservation doit être entérinée par la signature du contrat de location avec versement d'un acompte représentant 33 % de la location, d'un chèque de caution, d'une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi qu'une attestation de prise de connaissance du règlement intérieur. L'ensemble des documents doit être au même nom. En plus de la location, le locataire devra s'acquitter des consommations constatées :

- Fuel : tarif en vigueur lors de la location.
- Gaz : tarif en vigueur lors de la location.
- Location lave-vaisselle et vaisselle : 50 euros

Tarif de location :

Particulier de la commune : Caution : 500 €

1 jour : 140 €

2 jours : 200 €

Particulier extérieur : Caution : 800 €

1 jour : 380 €

2 jours : 500 €

Association avec but lucratif : Caution : 500 €

De la commune : 1 jour : 100 €

Extérieure : 1 jour : 260 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur avec repas : 1 jour : 150 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur sans repas : 1 jour : Gratuit uniquement charges de fuel et gaz, au tarif en vigueur au jour de la location.

Comment Obtenir ?

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de : Naissance Mariage Décès	Mairie du lieu de : Naissance Mariage Décès ou du domicile du défunt	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de l'évènement Ou par internet sur le site de la Mairie du lieu de l'évènement.	Gratuit
Extrait d'acte de Naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères - Service Central d'Etat Civil 11 Rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de naissance ou par internet sur le site : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali	Gratuit
Carte d'électeur	Mairie du lieu de domicile ou du lieu de résidence	Carte d'identité et un justificatif de domicile	Gratuit
Carte Nationale d'Identité CNI Validité : ancien modèle : 15 ans nouveau modèle : 10 ans (10 ans pour les mineurs)	Dans les communes habilitées à recevoir les demandes : La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, Bourgoin, Voiron Faire sa pré-demande sur le site : https://predemande-cni.ants.gouv.fr	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie (habilitée). Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile (-3 mois) copie intégrale de l'acte de naissance, ancienne carte ou la déclaration de perte ou vol.	Gratuit Payant en cas de perte ou de vol.
Passeport Valable 10 ans (5 ans pour les mineurs)	Dans les communes habilitées à recevoir les demandes : La Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, Bourgoin, Voiron Faire sa pré-demande sur le site : https://passeport.ants.gouv.fr	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie (habilitée). Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile (-3 mois) copie intégrale de l'acte de naissance, ancien passeport.	Payant
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Demande sur papier libre. Joindre photocopie du livret de famille Ou par internet sur le site : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn	Gratuit
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille et toutes pièces prouvant la nationalité française	Gratuit
Certificat d'hérité	Mairie du domicile ou du lieu de décès	Livret de famille, adresses et professions des héritiers	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La signature à légaliser doit être faite devant le Maire avec présentation de la carte nationale d'identité	Gratuit
Sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Aucun document délivré par la mairie.	La personne ayant l'autorité parentale doit remplir l'attestation disponible sur www.service.public.fr	Gratuit

Entreprises locales

ACTIVITE	ENTREPRISE	RESPONSABLE	CONTACT
Bar - Journal - Petite épicerie	COMMERCE MULTISERVICES	GARCIA Jean-Pierre	04.74.18.62.67
Boulangerie Bio	ESPRIT DU PAIN	MARTINEZ Véronique	09.80.46.23.61
Carrelage		COMIOTTO Maxence	06.13.87.57.30
Centre équestre	LES ECURIES D'INDICA	MUNOZ Vincent	06.72.37.89.27
Charpente	COCHARD	COCHARD Philippe	04.74.18.63.98
Climatisation -Chauffage	LMJ ENERGIES	CORNUT Lionel	04.74.92.76.80
Coiffeuse à domicile	FB COIFFURE	BARBIER Fabienne	04.74.88.14.34
Commerce de bestiaux	LA PASSAGEOISE	PERRIN Denis	04.74.88.14.03
Conseils informatiques et logiciels		GEORGER Mathieu	09.50.66.84.67
Création artistique		CHADUIRON Pascal	06.82.11.37.00
Création artistique		KERMOVANT Jeanne	04.74.88.18.95
Création de vêtements - Couture	BOUT DE FICELLE NE SOYEZ PAS DUP	DUPERRAY Pauline	06.72.16.99.06
Education canine	DAUPHINE EDUCATION CANINE	MEASSON Géraldine	06.30.25.77.59
Electricité générale	GIROUD Jean	GIROUD Fabrice	04.74.88.14.27
Electricité générale	MAELEC	QARIOH Maël	06.83.58.82.62
Electricité générale	PERRIN ELECTRICITE	BARBIER Mathieu	06.30.90.34.12
Elevage de chevaux - Pension	LES HARAS DU CABIT	BOULANGER Jean-Claude	06.19.81.64.03
Elevage de chevaux - Pension	LES HARAS DU SOUZAN	WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Entretien général - Bricolage - Jardinage	STAN+	ANNEQUIN Stéphane	06.80.33.58.15
Etudes techniques en hydroélectricité	HYDROE	DUPERRAY Antoine	06.81.96.29.09
Gîte (location à la semaine)	LE FOUR A PAIN (gîte de France)	WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Mécanique	BO MECANIQUE	OSTANSKI Yohan	04.26.38.61.39
Menuiserie	MENUISERIE COMTE	COMTE Gérald	06.13.73.29.47
Menuiserie bois et PVC		SAGE Frédéric	06.20.96.16.23
Menuiserie Charpente	BERGER POULAT MENUISERIE	BERGER POULAT Olivier	06.72.99.94.07
		TARDY-PANIS Jean-François	06.71.20.68.31
Nettoyage	JEFF SERVICES	RAHMOUNI Karim	06.09.13.32.80
Nettoyage	NET+SERVICE	DEHORS Franck	06.30.82.74.17
Pension canine	DAUPHINE PENSION CANINE	THOUVENIN Thierry	04.76.32.18.12
Piscine et système d'arrosage	IRRIJARDIN	GOBERTIER Bruno	06.31.94.16.50
Pizza au feu de bois (vendredi soir et samedi soir - parking du stade)	LA PIZZAGEOISE	GIROUD Raphaël	06.26.65.07.71
Plomberie - sanitaire - chauffage		MAGNIN	06.62.79.06.71
Primeur + fromager (le vendredi matin)		WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Produits de soin pour chevaux et sabots	SOS SABOTS	MEINDER Frédéric	06.40.73.34.03
Récupération d'épaves		RENDEZ VOUS COMTE	06.28.75.33.68
Repas et plats à emporter (ou livraison)		GARCIA Jean-Pierre	04.74.18.62.67
Restaurant	LE BISTROT GOURMAND	CARTILLIER Annie	04.74.88.14.51
Restaurant	LE CAMPAGNARD	PERRIN Franck	06.30.73.53.51
Tous travaux extérieurs	ETS F. PERRIN	BOISSENET Stessy	04.74.33.64.48
Traitement de l'eau	EAULYMPIC	BOULON François	06.07.84.60.20
Travaux publics	TLTP		

Si une information est erronée ou si une entreprise n'apparaît pas dans cette liste, merci de le signaler en mairie, par courriel à l'adresse : mairie@le-passage-en-dauphiné.fr

Elections

En 2022 deux scrutins doivent avoir lieu :

- Election présidentielle : 1^{er} tour le dimanche 10 avril et 2nd tour le dimanche 24 avril 2022.
- Elections législatives : 1^{er} tour le dimanche 12 juin et 2nd tour le dimanche 19 juin 2022.

N'oubliez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales si vous avez déménagé ou si vous n'avez jamais été inscrit.

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielle et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent **jusqu'au 4 mars 2022 inclus pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 inclus pour les élections législatives.**

Chèque Energie

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 € à 277 € par an. Il est ouvert aux ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (une personne constitue 1 unité, la deuxième 0,5 et chaque personne supplémentaire 0,3) est inférieur à 10 800 €.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie grâce au [simulateur](#) proposé par le Ministère de la transition écologique. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal.

Le chèque énergie n'est pas encaissable auprès de votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou la production d'eau chaude).

Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères exigés pour le crédit d'impôt transition énergétique (chaudière à condensation, pompe à chaleur...).

Si vous souhaitez que votre **demande** soit prise en compte avant la prochaine campagne d'envoi des **chèques énergie**, vous devrez effectuer votre **demande** avant **le 28 février 2022**. Toutes les informations sont sur www.service-public.fr



Nouveaux arrivants en 2021

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

- **M. PITHON Florian et Mme RIGARD Delphine, chemin des Villettes**
- **M. RIMET Nicolas et Mme SALOMON Christelle, chemin des Villettes**
- **M. DELUBAC Florent et Mme BIHAN Maureen, chemin des Villettes**
- **M. VAN DER PLUIJM Philip et Mme LEVY Louise, chemin des Villettes**
- **M. KOWALZYK Jérémie et Mme BOUQUET Aurélie, chemin des Mollières**
- **Mme SATIN Edith, chemin de la Fauconnière**
- **M. GUTHFREUD Bruce et Mme PERRIER Elodie, chemin de la Fauconnière**
- **M. LAMBERT et Mme FERREYROLLES, chemin de la Fauconnière**
- **M. et Mme BURNICHON Mickaël et Veranne, route de Saint Didier**
- **Mme MONTALBANO Stéphanie, route de Saint Didier**
- **M. et Mme VERGNOL Damien et Gwenaelle, Route de Saint Didier**
- **M. IVALDI Alexandre et Mme KANTJAS Julie, route de Saint Didier**
- **Mme REIGNER Cécile, chemin du Souzan**
- **M. RAYNARD Sébastien et Mme LOPEZ Céline, chemin du Magnit**
- **M. PAQUET Christophe, chemin du Cabit**
- **M. STAB Jérémy et Mme FREULON Anne-Laure, chemin du Moriot**
- **M. et Mme MAGAUD Michel et Joëlle, chemin du Moriot**
- **M. REVEL Thaddé, route de Saint Didier**

Accueil des nouveaux nés en 2021



Compte tenu des conditions sanitaires, l'accueil des nouveaux nés en 2020 n'a pas eu lieu. Un bon d'achat d'une valeur de 30 € leur a été offert. Les 11 bébés nés en 2021 recevront un petit sac personnalisé confectionné par une couturière passageoise.

Personnel communal



Alain technique quitte d'année. Arrivé les routes et commune, a rénové, planté, désherbé...

Tous nos pour son travail accompli, son implication commune

Nous lui souhaitons une bonne continuation
Une réception a eu lieu le 20 décembre en des élus.

Dominique MARTIN, a pris ses fonctions l'avez déjà certainement aperçu ! Nous lui



COUTURIER, agent notre commune en fin en mai 2015, il a sillonné chemins de notre taillé, réparé, installé, arrosé, nettoyé, pendant plus de six ans. remerciements à Alain au sein de notre

et une heureuse retraite. présence du personnel et

en octobre 2021. Vous souhaitez la bienvenue.

Aurélie DEBEC, est au service périscolaire (cantine) depuis la rentrée de septembre 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Etat Civil 2021

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2021 (du 11 décembre 2020 au 9 décembre 2021).

Naissances

ALVES DUARTE Marc	8 janvier 2021
COMIOTTO Lino	8 avril 2021
PITHON Côme	14 mai 2021
CANCADE Mattéo	29 mai 2021
PERRET Manolo	10 juin 2021
RAKOTOVAO Wesley	7 juillet 2021
CROIZY Clément	7 août 2021
TAFIKI Sacha	22 août 2021
GAGET Livia	25 septembre 2021
MAILLARD Elio	7 novembre 2021
MAILLARD Donovan	22 novembre 2021

Mariage

BAUDOUIN Sylvia et HENRY Anthony	24 juillet 2021
MOREL Ludivine et GAGET Jérôme	28 août 2021
AUGER Cindy et DESROCHE Timothée	28 août 2021
FRANCO Emilie et DERESSE David	4 septembre 2021
DIMITRI Marina et PERROT François	11 septembre 2021
DA SILVA Gwladys et JAVAL Frédéric	11 septembre 2021

Décès

ANNEQUIN Rachel	23 mars 2021
FERRAND Patrick	18 août 2021
GENTIL Louis	28 novembre 2021

France services

Dans votre France services

Téléconsultation médicale disponible

MEDADOM

Sans RDV, réponse en 9 min (délai moyen)

Prise en charge par l'Assurance Maladie

Médecins français du territoire

Avec le soutien de la **BANQUE des TERRITOIRES** et **REPRISE**

Les Vals du Dauphiné

Accueil France services - 04 76 32 71 99 - 82 chemin des pâquerettes - 38480 Pont de Beauvoisin

Pour une meilleure gestion des temps d'attente, il est préférable de contacter votre accueil avant votre venue.

Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?

- ✓ Vous n'avez pas de médecin traitant
- ✓ Votre médecin traitant est indisponible
- ✓ Votre demande est urgente

Commission Communale d'Action Sociale

Muguet et Colis de Noël



Pour le 1^{er} mai, la commission communale d'action sociale, a offert aux aînés de notre commune un bouquet de muguet.

Ce fût l'occasion de moment avec eux.

36 colis de pot de miel du rucher ornés d'une carte de la garderie plus de 80 ans pour leur souhaiter de bonnes fêtes de réservent toujours un accueil très chaleureux aux membres de la commission.



les rencontrer et de passer un moment avec eux.

gourmandises enrichis d'un passageois et de masques, confectionnée par les enfants périscolaire ont été offerts aux fin d'année. Nos aînés

s'amusent toujours à faire des surprises.

Repas de l'amitié

Dimanche 14 novembre, les 66 convives du repas de l'amitié ont eu plaisir de se retrouver à nouveau autour d'une bonne table dans la joie et la convivialité.

Le repas était fin et délicieux.

Un voyage de Paris à Broadway : le spectacle nous a transportés dans l'univers des comédies musicales.





Notre doyen Louis BERGER (99 ans) et notre doyenne Emilie FOURNAY-FAYAS (94 ans) fidèles de ce rendez-vous, nous avons toujours plaisir à les accueillir.



Départ en 6^{ème}

Fin juin, les 16 élèves de CM2 de notre école, ont reçu de Monsieur Le Maire, en cadeau une calculatrice et des stylos, marquant leur fin de scolarité. A cette occasion, leur enseignante, Mme Barbier leur a remis un livre de fables de Jean de la Fontaine illustré par Rebecca Dautremer dont certaines ont été apprises en classe.

Ces élèves très respectueux, polis, courtois ont été félicités pour leur comportement exemplaire durant l'année scolaire.



Ninon ANNEQUIN, Lola BARBIER, Manon BARBIER, Jade COURTINAT, Wilfried GENDRON, Lizéa GONON, Lily LACH, Nathan MAGNIN, Cyprien PASCAL, Joakim PERRICHON, Julie PERRIN, Chloé PERROT, Mathéo RAMALHO, Maëline REVERAND, Joris SONDAZ, Lily TRABBIA.

Ecole Primaire Publique Le Passage

L'école du village accueille actuellement 101 élèves de la petite section d'école maternelle jusqu'à la classe de CM2. Les horaires de l'école sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

L'école bénéficie d'un service de cantine et de garderie (municipaux), ainsi que de l'usage des terrains de foot, de basket et de la salle des fêtes pour les activités sportives et culturelles.

Des projets à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école. Ils permettent d'illustrer ou d'introduire les apprentissages scolaires et sont subventionnés par l'association du Sou des Ecoles de Le Passage.

Pour toute inscription pour l'année scolaire 2022-2023, prière de retirer dès à présent :

1/ un dossier d'inscription en Mairie

2/ de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour l'admission de l'enfant au : 04.74.88.16.82

Equipe pédagogique & classes.

PS-MS : 24 élèves Fabienne Fresse-Tranchard

Décharge de direction Annabelle COTTAZ en
remplacement de Mélanie CHEVER
+ Christèle Béchet (Atsem)



CE1-CE2- CM1 : 26 élèves Jérôme Moine

GS-CP : 23 élèves Amandine Dieudonné

Danaë Paguet (Aide le matin)



CM1-CM2 : 28 élèves Marielle Barbier



Une question, une demande ... vous pouvez joindre la Directrice de préférence le vendredi, jour de décharge de classe.

La Directrice : F. Fresse-Tranchard

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'année 2022 verra l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la partie Est des Vals du Dauphiné. Si ce secteur ne nous concerne pas directement, par soucis de cohérence il va entraîner une modification du règlement de notre PLUi Ouest, en apportant des corrections toutefois mineures, ou des précisions complémentaires sur certains articles. Une enquête publique sera organisée au cours du 1er trimestre 2022, ouverte à toute la population.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : A compter du 1^{er} janvier 2022

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Obligation réglementaire encadrant le projet de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

Pour toutes les communes, sans exception, obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Pour la commune de LE PASSAGE l'usager devra déposer sa demande sur le site du GNAU :
(Gestion Numérique des Autorisations d'Urbanisme) : <https://gnau18.operis.fr/valsdudauphine/gnau/#/>

Ce module permet à l'usager, dans le cadre de la saisine par voie électronique (SVE), de déposer et suivre de manière numérique les autorisations d'urbanisme qu'il aura déposé, mais également les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux.

Une fois identifié sur le GNAU via France Connect, l'usager peut :

- Saisir et modifier sa demande
- Suivre l'avancement du dossier
- Recevoir tous les documents tout au long de l'instruction
- Consulter l'historique de ses demandes.

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers sont multiples :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Cependant, la commune de Le Passage ayant moins de 3500 habitants, elle devra également accepter et traiter les demandes d'autorisation de travaux déposées sous format papier auprès du secrétariat, pendant l'année 2022.

RAPPEL :

Tout dépôt d'une demande d'urbanisme doit être complété correctement et doit comporter l'ensemble des pages et des pièces demandées. Les plans doivent être côteés et présenter l'ensemble des façades de la construction avec une échelle précise et exploitable. Le plan de masse est un document très important pour la compréhension du projet. Il doit, tout en respectant l'échelle, être suffisamment précis pour présenter les constructions existantes et futures, et de la même manière, les limites et accès du terrain, les plantations et les réseaux (eaux, électriques...) existants et/ou à créer ou à modifier (bâtiment d'habitation, abri de jardin, carport, véranda, piscine...).

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

URBA RHONE pour la propriété BLOYON, route de Saint Didier.
Maître BEDEL-BONJEAN pour la propriété BUDILLON-THIMEL, chemin de la Fauconnière.
Maître MAURY pour la propriété PIL, chemin du Souzan.
SELAS AB2C pour la propriété DERESSE-PEREZ, impasse du Tramoley.
Maître FAVRE-VERAND pour la propriété TROPEL, chemin de la Fauconnière.
URBA RHONE pour la propriété MORILLON, route de Saint Didier.
Maître MARTIN pour la propriété CHOLLAT, chemin du Magnit.
SELAS AB2C pour la propriété MORILLON, route de Saint Didier.
Maître CHARLON-POULET pour la propriété PERICHON-BOUVIER, chemin du Souzan.
Maître BRIANCON pour la propriété RAFFNER, chemin du Moriot.
Maître BALLESTER pour la propriété FERRAND, chemin du Tramoley.
URBA RHONE pour la propriété LEBERRE, chemin du Moriot.
Maître MARTIN pour la propriété VILAND, chemin de Saint André.
Maître PAGLIAROLI pour la propriété communale bâtiment La Cure, chemin de la Motte.
Maître LEON pour la propriété BONNARGENT, chemin du Tramoley.
URBA RHÔNE pour la propriété GUICHARD, chemin de la Fauconnière.

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2021 :

M. PERRIN Xavier pour la rénovation d'une maison, chemin du Treylard.
EARL LES HARAS DU CABIT pour la construction de deux abris chevaux, chemin du Cabit.
M. BREBION Bernard pour l'ouverture de deux fenêtres, chemin du Tramoley.
M. LUINO Vincent, pour la construction d'un garage, chemin du Tramoley. Dossier annulé.
M. GUILLAUD André-Pierre pour la construction d'un carport, chemin du Moriot.
COMMUNE de LE PASSAGE pour la réfection de la toiture de l'église.
M. GAGET Florian pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin de la Fauconnière.
M. GABRIELE Nicolas pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Moriot.
M. COMTE Gérald pour la création d'une piscine avec local technique, allée des Grébillies.
M. GABRIELE Nicolas pour la construction d'un carport, chemin du Moriot.
M. NIVON Franck pour la création d'un mur de soutènement et d'une clôture, route de Saint Didier.
M. BURNICHON Mickaël pour une modification de façade, route de Saint Didier.
M. ROUMAGOUX Jacques pour l'aménagement d'une pièce et pose d'une piscine hors sol, chemin du Rual.
M. DE OLIVERA Rémy pour la création d'un kiosque, chemin du Magnit.
M. LAFFAY Jean-Philippe pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Cabit.
M. BOULLOUD Jean-Michel pour la construction d'un garage, d'une piscine et pose d'une clôture, chemin du Souzan.
M. LEMOINE Stéphane pour la création d'un accès et la pose d'une clôture, chemin de la Fauconnière.
Mme KANTJAS Julie pour la pose d'un abri de jardin et d'une clôture, route de Saint Didier.
Mme ROJON Christelle pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Moriot.
MONABEE pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété MICHOT-GRIFFA, chemin du Souzan.
M. BELLAT Francis pour la pose d'un abri de jardin, allée des Grébillies.
Mme DEBEC Aurélie pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.
M. LEBERRE Claude pour la division de sa propriété, chemin du Moriot.
M. DELUBAC Florent pour la pose d'une clôture, chemin des Villettes.
ABC ENERGIES pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété DEBATTY, chemin du Tramoley.
Dossier annulé.
M. ROUSSON Gilles pour la création d'une fenêtre, chemin du Cabit.

Société INOGREEN pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété DEBATTY, chemin du Tramoley.

M. CHAUT-SARRAZIN Frédéric pour la remise en état d'un mur séparatif suite à sinistre, route de Saint Didier.

M. BREBION Bernard pour la pose d'une pergola, chemin du Tramoley.

M. GUERRE Julien pour la pose d'une piscine hors sol, chemin du Tramoley.

M. BOUSSELIN Alexandre pour une modification de façade, chemin de la Fauconnière.

Mme FLORES Francine pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.

M. MISIASZEK Richard, pour la création d'un mur de clôture, chemin du Moriot.

Mme ALOISIO Marie-Laure, pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.

M. MAITRE David pour la modification d'ouvertures, chemin du Tramoley.

M. TROPEL Pierre pour la modification d'ouvertures, chemin de la Fauconnière.

Mme BURGOS Nathalie pour la pose d'une piscine, chemin de la Motte.

M. BANCQ Gilles pour la pose d'une piscine, chemin du Moriot.

Mme VERGNOL Gwenaelle pour le changement des ouvertures, route de Saint Didier.

Mme KANTJAS Julie pour la transformation du garage en pièce habitable, route de Saint Didier.

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2021 :

Mme RIORD Morgane et M. TANGAMA Loïc pour la création d'un abri voiture ouvert, chemin du Rual.
Permis refusé.

M. MUÑOZ Vincent pour la création d'un bâtiment pour l'activité équestre, chemin de Chélieu. Permis refusé.

M. THEVENET Julien pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier.

Mme BIHAN Maureen et M. DELUBAC Florent pour un permis modificatif de la toiture et des ouvertures pour leur maison individuelle, chemin des Villettes.

Mme RABATEL Mélanie et M. PONCET Jérémie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot.

M. THUILLIER Samuel pour l'agrandissement de sa maison individuelle, chemin du Rual.

SCI LE PASSAGE pour un permis modificatif des ouvertures et la création d'un garage pour la propriété sise chemin du Tramoley.

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST pour la construction d'un bâtiment agricole pour Les Ecuries d'Indica, chemin de Chélieu.

M. FROMENTIN Alexandre et Mme RUEL Sophie pour un permis modificatif de la surface du garage et d'une façade pour leur maison individuelle, chemin du Cabit.

M. QARIOH Maël pour un permis modificatif pour l'ajout d'un garage accolé à sa maison individuelle, chemin du Moriot.

Mme RIORD Morgane et M. TANGAMA Loïc pour la construction d'un abri voiture, chemin du Rual.

M. et Mme BECHET François pour l'extension de leur maison individuelle, chemin du Tramoley.

M. LEMOINE Stéphane pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière.

M. REYNAUD Loïc et Mme CHIODI Meg-Anne pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes.

M. STAB Jérémy et Mme FREULON Anne-Laure pour un permis modificatif d'ouvertures et la création d'une piscine pour leur maison individuelle, chemin du Moriot.

M. MUÑOZ Vincent pour la création d'un bâtiment pour l'activité équestre, chemin de Chélieu.

M. et Mme DEVEAUX Sébastien pour le transfert du permis établi au nom de Mme CHARVET Catherine pour une maison individuelle et un permis modificatif des ouvertures et de l'implantation de la maison, chemin de Chélieu.

M. SANCHO Tiphaine et Mme CHOLLAT Ophélie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Magnit.

M. THEVENET Julien pour un permis modificatif de l'implantation de sa maison individuelle, route de Saint Didier.

Mme BURNICHON pour la construction d'un carport et d'un local rangement, route de Saint Didier.

Fleurissement Environnement

FLEURISSEMENT

Cette année, après avoir connu plusieurs épisodes de canicule, ce sont les nombreux épisodes pluvieux qui ont mené la vie dure à l'épanouissement de nos plantations. Le rendu n'a donc pas eu l'effet escompté.

La nature est parfois capricieuse, il faut donc s'adapter.

Durant ces douze derniers mois, différents travaux d'embellissement ont été réalisés :

- Remplacement du paillage par des copeaux de bois vers les vestiaires du stade
- Aménagement du massif au carrefour du Magnit
- Installation de deux vasques sur le monument aux morts
- Plantation d'un Erable vers le jardin de pierres



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette année la journée de nettoyage de printemps a mobilisé un public nombreux.

Merci aux participants pour leur implication et aux instituteurs qui ont su mobiliser les enfants.

Cette journée a pour but de ramasser tous les déchets jetés ou entreposés sur le bord de nos chemins.

Nous vous attendrons encore plus nombreux le 26 Mars 2022.

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sans avoir une pensée pour Rachel, pilier de notre commission qui nous a quittés en mars dernier.

Nous voulions rendre hommage à sa bonne humeur, son implication et son dévouement au sein de notre équipe.

La commission vous souhaite une très belle année 2022 pleine d'espoir.



La Commission Environnement

et fleurissement

vous propose



UN CONCOURS DES MAISONS FLEURIES EN 2022

Dès le printemps, réveillez vos maisons et jardins en les aménageant, les embellissant avec originalité.

Pendant l'été, les membres de la commission passeront découvrir les couleurs, les senteurs et la beauté des différents lieux.



Les modalités d'inscription et la date de visite du jury vous seront communiquées dans les infos municipales de juin 2022.

Participer, c'est agrémenter son propre cadre de vie, celui des habitants et contribuer à l'embellissement du village.



Bâtiments communaux

La commission souhaite la bienvenue à notre nouvel agent technique Dominique MARTIN et remercie très chaleureusement Alain COUTURIER pour ces années passées à entretenir nos bâtiments avec soin, sérieux et une efficacité dans tous les domaines sans oublier la cerise sur le gâteau : la gentillesse et le savoir vivre.



Travaux réalisés au cours de l'année 2021

Bâtiment mairie - rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée :

Montant total des travaux : 10586,85 € TTC détaillés ci-dessous :

* Les travaux de démolition « *cheminée, placards, cloison, la dépose puis la pose du sol flottant* » ont été effectués par notre agent communal avec l'aide de notre Maire et des membres du conseil municipal.



* Les travaux d'isolation, faux-plafond et doublage des murs ont été confiés à l'entreprise, les Plaquistes des Terres Froides à Saint QUENTIN FALLAVIER, pour un montant de 5322,45 € TTC.

* Les travaux d'électricité et de peinture ont été effectués par l'agent communal. Montant des fournitures : 1929,85 € TTC.

* Les travaux de sanitaire, chauffage et plomberie ont été réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le PASSAGE pour la somme de 2724,00 € TTC et concernent le remplacement de 2 radiateurs, la mise en place d'un évier avec reprise des évacuations et des distributions d'eau chaude et froide.

Réalisation d'une crédence de cuisine : Entreprise COMIOTTO Maxence à Le PASSAGE pour la somme de 200,00 € TTC.

Achat de plinthes, colle et complément de lames CREACLIC pour un montant de 276,35 € TTC.

Rénovation des plafonds de la salle Mont Blanc, la classe n°1 et la salle de motricité :

Même démarche dans les trois pièces :

Le remplacement des pavés néons par des pavés LED : Ce travail a été confié à la SARL PERRIN Electricité 38730 VAL-DE-VIRIEU pour un montant de 2700,00 € TTC.

Le remplacement des dalles de plafond a été réalisé par des membres du conseil, M. le Maire et des bénévoles de la commune. Le coût des dalles de plafond, s'élève à : 2447,07 € TTC
Fournisseur : SAMSE à la Tour-du-Pin.

Merci à Frédéric CHAUT-SARRAZIN, Romain PIRODON, Jean-Luc RABATEL et Daniel FRECHET pour leur aide précieuse lors de ces chantiers.



Travaux de menuiserie :

Remplacement de la porte d'entrée de la cuisine de la cantine. Fournitures et pose confiées à l'entreprise COMTE Gérald à le PASSAGE pour la somme de 4580,40 € TTC.

Isolation de bâtiments :

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par l'état en 2005 constraint les fournisseurs d'énergie à financer des actions d'économies d'énergie auprès des consommateurs (ménages, collectivités territoriales, ...)

En vue de réduire nos consommations d'énergie nous avons décidé de profiter de ce dispositif et donc de procédé à l'isolation des combles perdus sur 130 m² du bâtiment Mairie, 120 m² sur le bâtiment vestiaires/salle Mont-Blanc et 300 m² sur les bâtiments scolaires.

Le mode d'isolation est le soufflage de 40 cm de laine minérale, ce qui nous procure une résistance thermique de 8 m²/K/W en plus de l'existant.

La mission administrative a été confiée à CertiNergy&Solutions dans le cadre du partenariat établi avec le département de l'Isère.

L'intervention technique a été réalisée par l'entreprise SAS MARTINEZ ISOLATION 01160 PONT D'AIN

Montant total des travaux : 7008,75 € TTC

Prime CEE : 3747,06 €

Restant à charge pour la commune : 3261,69 € TTC.



Divers

Remplacement des 7 stores de la classe n°2 du bloc maternelle :

Ce travail a été réalisé par nos agents techniques Alain et Dominique.

Montant des fournitures : 1027,26 € TTC.

Travaux d'électricité :

Fournitures et installation :

De 4 pavés leds au-dessus des tableaux des classes N° 3 et 4, d'un bloc d'ambiance et de 2 néons dans une classe maternelle.

Remise en état de l'alimentation du lave-vaisselle de la cantine.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SARL PERRIN Electricité 38730 VAL-DE-VIRIEU pour un montant de 2040,00 € TTC.

Vitrage :

Remplacement d'un double vitrage en verre sécurité « sur une menuiserie extérieure du bloc maternelle ».

Remplacement de deux verres feuilletés au local basket suite à des dégradations volontaires.

Intervention de l'entreprise SAS AUX VERRES ISEROIS à la BATIE-MONTGASCON pour la somme de 1186,80 € TTC.

Rénovation de l'éclairage de la scène de la salle des fêtes :

Ce travail a été réalisé par l'agent technique. Montant des fournitures : 1884,66 € TTC.

Habillement en panneaux filmés d'une partie de la façade à la salle des fêtes :

Ce travail a été réalisé par nos agents techniques. Le coût des fournitures, s'élève à : 297,55 € TTC.

Fournisseur : SAS COULOUVRAT à MONTAGNIEU.

Interventions de plomberie :

Reprise de tuyauterie pour le radiateur d'un appartement.

Remplacement d'un vase d'expansion de la chaudière gaz de la salle des fêtes.

Remplacement de robinets à la cantine et aux WC publics.

Remplacement de la boîte de contrôle de la chaudière mairie/école.

Remplacement du circulateur ECS et de la purge automatique à la chaudière de la Cure.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise GIROUD Raphaël à Le PASSAGE pour la somme de 2004,00 € TTC. L'entreprise GIROUD a également effectué l'entretien annuel de nos chaudières, chauffe-eaux et pianos de cuisson pour un montant de 1112,40 € TTC.

Qualité de l'air.

La loi, portant sur l'engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible.

Cette obligation s'applique notamment aux écoles maternelles et élémentaires.

En effet, les enfants passent près de 90% de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

La commune a souhaité se lancer, dès 2019, dans une démarche de surveillance de la qualité de l'air de l'école, basée sur une évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesures du taux de CO₂ sur une semaine dans 4 salles différentes et sur la mise en place d'un plan d'actions concerté avec les différents acteurs de la qualité de l'air (équipe enseignante, personnel d'entretien, service technique), conformément à l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le bilan de la démarche avec un plan d'actions en 15 points, établi pour 7 ans, a été présenté et approuvé par le Conseil municipal au cours de la séance du 25 mars 2021, ainsi que par le Conseil d'école le 11 juin 2021.

En conclusion, nos enfants bénéficient d'une bonne qualité de l'air au sein du groupe scolaire communal. Le rapport est consultable en mairie.

La commission bâtiments communaux

Projet de bâtiment périscolaire



Lors de sa séance du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé de construire un nouveau bâtiment pour les activités périscolaires (cantine et garderie). En effet, compte tenu des effectifs en garderie et au restaurant scolaire et des contraintes sanitaires qui devraient perdurer au-delà de la pandémie actuelle, une étude avait été demandée au Cabinet d'architecture GALLIEN, soit pour l'agrandissement des locaux actuels, soit pour la création d'un nouveau bâtiment.

Le premier projet consistait en l'agrandissement des locaux actuels à la place du local technique et des espaces de rangement extérieurs, avec comme conséquence la suppression du local technique, sans solution de rechange sauf de construire un nouvel espace, et la suppression de l'espace chaufferie. La partie cuisine actuelle ne serait pas ou peu impactée. Création d'une classe supplémentaire en option lors d'une phase n°2. La superficie après agrandissement atteindrait 317 m². Dans cette solution il fallait prévoir des bâtiments type algeco pour assurer les services de restauration et de garderie pendant la durée des travaux.

Le deuxième projet consistait en la construction d'un nouveau bâtiment, complètement dissocié de l'école, sur le terrain disponible derrière la salle des fêtes et appartenant à la commune, avec création d'un cheminement piéton couvert, accessible PMR, reliant l'école et ce nouveau bâtiment. Ce bâtiment d'une superficie de 306 m² permettrait de conserver le local technique existant, d'avoir deux salles disponibles à terme pour l'école et de ne pas modifier l'emplacement de la chaufferie. Le coût de l'un et l'autre de ces projets serait équivalent, de l'ordre de 900.000 € HT.

Les demandes de subventions ont été faites auprès du département de l'Isère, de la région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat.

Le choix de la maîtrise d'œuvre sera fait en décembre.

L'objectif est que ce bâtiment soit opérationnel pour la rentrée 2023-2024.

Vente du bâtiment de l'ancienne cure

La réflexion sur le devenir de l'ancienne cure avait été lancée en début d'année, au sein du conseil municipal. Notre locataire a parallèlement fait connaitre son intérêt pour acquérir ce bâtiment. Après discussions, nous nous sommes entendus sur le montant de 152 000 €. Une division de la parcelle a permis de conserver un maximum de terrain à proximité immédiate de l'église. Par la même occasion, l'emprise du chemin rural qui mène au Magnit a été régularisée.

La vente devrait intervenir au cours du mois de décembre.



Voirie

Réfection et Point à temps

Le reprofilage puis le revêtement du chemin des Croisettes (partie basse et partie haute en limite de Saint-Didier), ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des Vals du Dauphiné. Le montant de ces travaux s'élève à 40.261,93 € TTC.

Celle-ci a également effectué les travaux de point à temps ou emplois partiels, sur toutes les voies communales, pour un montant de 21.163,44 € TTC.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de 16.763 €.

Marquage au sol

L'entreprise PROXIMARK a refait les marquages au sol des principaux carrefours de la commune, ainsi que le cheminement piétons vers le cimetière, vers l'école et le parking de la salle des fêtes. La bande axiale de la RD73k ainsi que les passages piétons, ont été rafraîchis car c'est désormais à la charge de la commune entre les 2 panneaux d'agglomération.

Le montant global s'élève à 3.246 € TTC.



Eclairage public

Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence « éclairage public » au syndicat Territoire d'Energie Isère (TE38). En effet, la commune possède désormais plus de 60 foyers lumineux qui nécessitent un entretien régulier, ainsi que des dépannages ponctuels. Le TE38 accompagne technique et financièrement la commune : 30 % des travaux nécessaires restent à la charge de la commune.

Le coût de maintenance pour l'année 2022 est de 422 € TTC.

Elagage et broyage

Le GAEC des Arphants, de Montagnieu, a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux pour un montant total de 8.080,20 € TTC.

Celui-ci avait également effectué le broyage de l'herbe en bordure des chemins au printemps, pour un montant de 3.126 € TTC.

Compte-tenu de la météo, un broyage complémentaire (toutefois allégé) de l'herbe a été nécessaire en juillet, pour une meilleure sécurité des usagers des voies communales. Montant de cette prestation : 1.574,10 € TTC.

Travaux d'eaux pluviales



La réfection d'une traversée au chemin du Moriot avec création de 2 regards et reprise des fossés amont ont été effectués au printemps, par l'entreprise DURAND de Saint-Didier-de-la-Tour, pour un montant de 7.608,96 € TTC.

Une cunette en enrobé a été réalisée chemin de la Motte et chemin des Villettes pour récupérer les eaux de ruissellement. Travaux effectués par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 18.391,30 € TTC.

L'entretien et le curage de plusieurs fossés (Fauconnière, Moriot, Souzan, Villard, Villettes, ...) seront réalisés en fin d'année ou tout début 2022, par l'entreprise DURAND.

Fibre optique

Les travaux sur la commune ont pris du retard suite à la défaillance d'un prestataire et un problème de qualité rencontrés sur d'autres secteurs. L'entreprise chargée du déploiement, a recensé cette automne toutes les « prises » nécessaires sur la commune et réalisé un diagnostic des différents supports aériens (poteaux, ...). La desserte des différents quartiers devrait commencer en début d'année. L'objectif est que le réseau soit opérationnel pour le 3^{ème} trimestre 2022.

Le département rappelle que toute l'Isère sera desservie en THD en 2024 au plus tard.

Adressage



Le conseil municipal, lors de sa séance du 25 février 2021, a décidé d'engager la révision du plan d'adressage pour notre commune.

Cette démarche est initiée à la suite du constat, sur certains secteurs, d'une mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absent), qui complique la distribution des courriers et colis.

Avec le développement des services (e-commerce, service à la personne, télétravail, ...), cette opération est rendue nécessaire afin de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise. Une adresse précise est également une condition indispensable pour l'efficacité des secours et bénéficier du déploiement de la fibre optique pour l'accès à internet très haut débit.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour notre commune est une condition d'égalité entre les citoyens. A cette occasion, un nom sera également attribué aux chemins ruraux ou voies sans nom à ce jour, afin de mieux les géolocaliser, en cas de nécessité.

Cette mission a été confiée à La Poste.

A l'issue de cette démarche il se peut que votre adresse soit modifiée. Dans ce cas, vous recevrez de la mairie, l'ensemble des éléments de notification par courrier.

Vous devrez alors engager votre changement d'adresse auprès des différents organismes et services publics. Le secrétariat de mairie pourra vous aider dans les démarches.

Le plan communal sera remis à jour et sera distribué dans tous les foyers de la commune avec le flash infos de juin 2022.



Elaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique et la maintenance du réseau

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- En souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités.
- En aérien, avec utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

Pourquoi faut-il élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proche des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches, une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

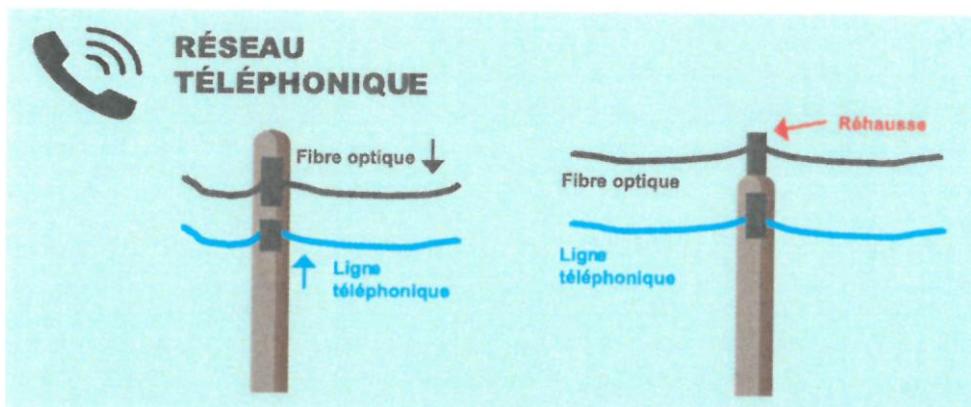
Qui doit élaguer ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016

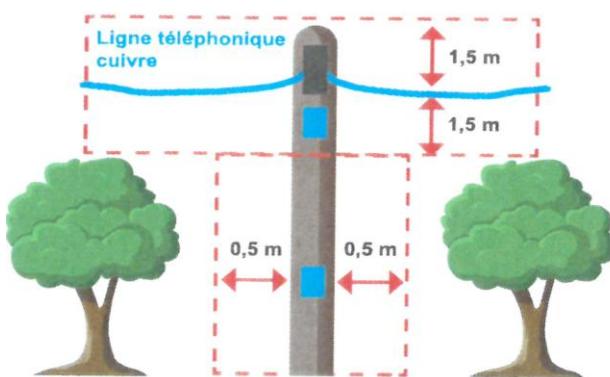
pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

- Qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n° 90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs dans la majorité des cas ENEDIS est en charge de l'élagage. Il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
- Qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.



Quelles sont les distances à respecter ?



Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.

Cimetière

Reprise des concessions en état d'abandon

Lors de sa séance du 22 avril 2021, le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, dans le cimetière communal. La commission spécialement constituée pour suivre ce dossier, a effectué une première visite le 12 juillet 2021 afin de lister les concessions supposées en état d'abandon. A cette occasion, elle a dressé le constat des monuments funéraires présentant un risque de chute par défaut d'entretien. Les différents propriétaires concernés seront prochainement contactés ou informés par la mairie.

Ossuaire

Suite à la visite au cimetière et après avoir constaté un début de dégradation du caveau faisant office d'ossuaire, la commission a proposé au Conseil municipal d'édifier un monument sur l'ossuaire communal. Celui-ci a donné un avis favorable et les travaux ont été confiés à l'entreprise TINTI de Saint Didier de la Tour. Ils seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2022.



Acquisitions 2021

- Panneaux de signalisation routière pour un coût de 1742,30 € TTC.
- Tondeuse pour un coût de 1390,00 € TTC.
- Tables pour la salle Mont-Blanc pour un coût de 3276,49 € TTC.
- Tableau numérique interactif pour deux salles de classe pour un coût de 6548,53 € TTC.
- Renouvellement des ordinateurs de l'école pour un coût de 3436,51 € TTC.
- Matériel électoral pour un coût de 1324,80 € TTC.
- Guirlandes pour les illuminations pour un coût de 2697,72 € TTC.
- Terrain sur emplacement réservé au PLUi pour un montant de 10.000 €.

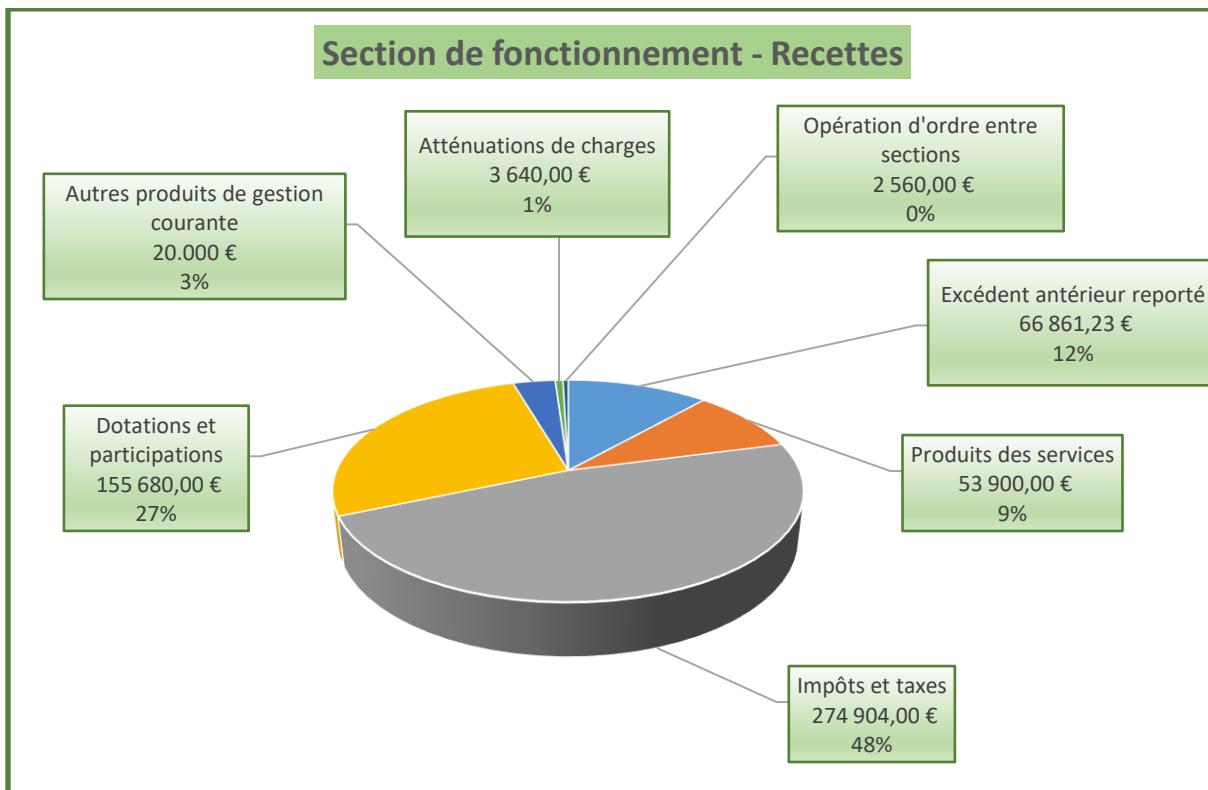
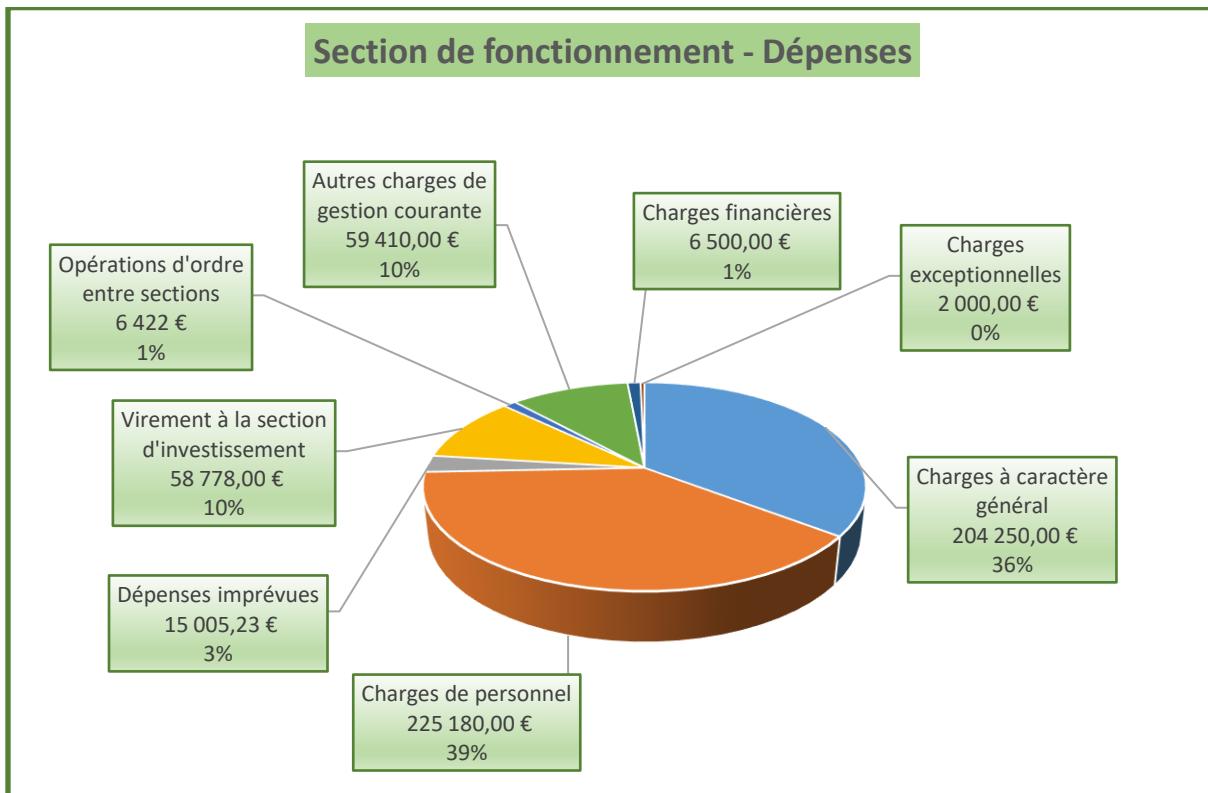
Budget communal

Le compte administratif 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 166.861,23 € et un excédent d'investissement de 58.865,70 €.

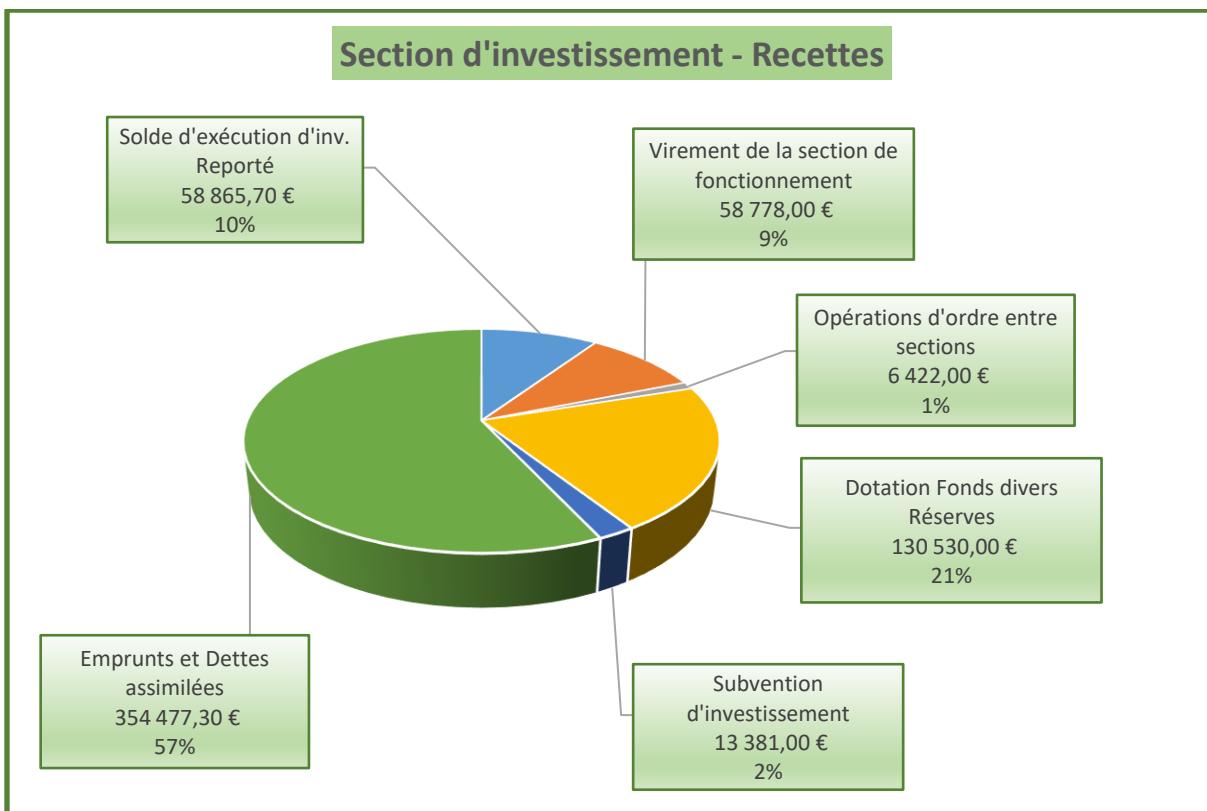
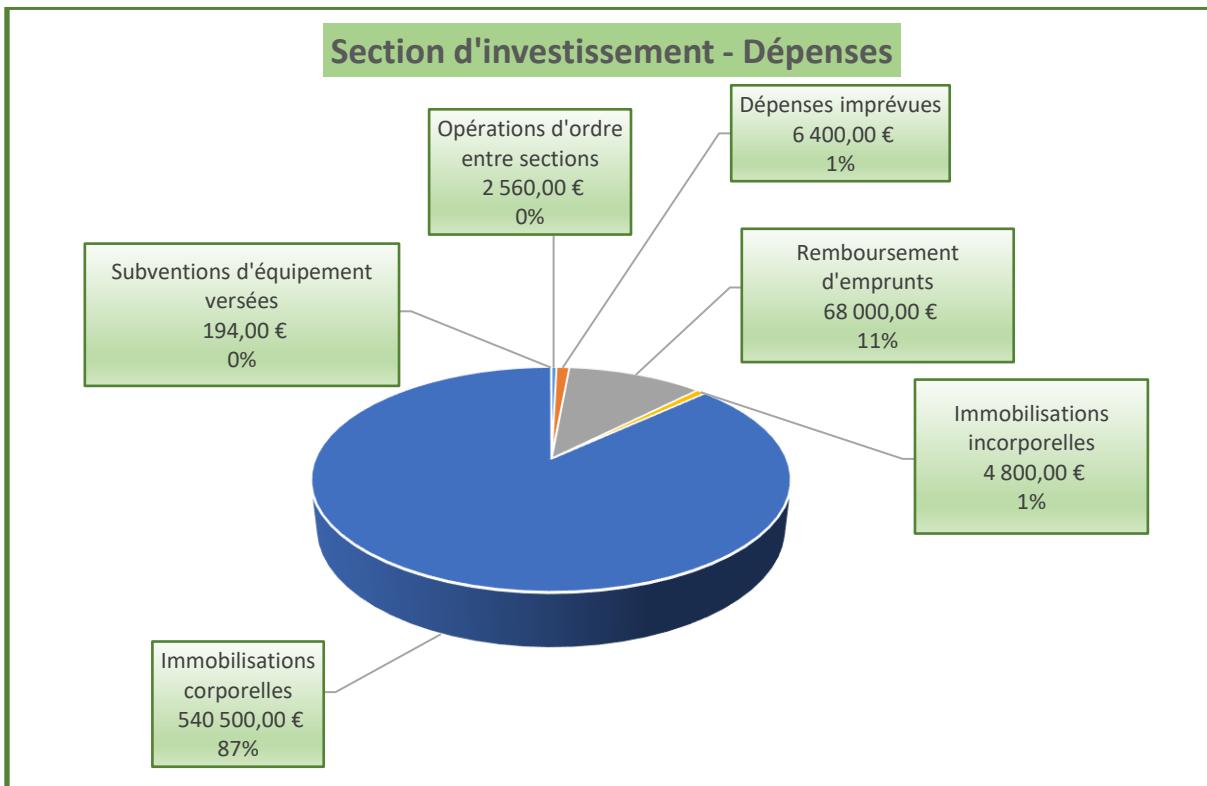
L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante : affectation en section d'investissement de 100.000 € et report en section de fonctionnement de 66.861,23 €.

Pour l'année 2021, le budget primitif s'élève à la somme de 577.545,23 € en section de fonctionnement et à la somme de 622.454,00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2021



Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2021



Réseau de recharge des véhicules électriques - eborn

Le réseau eborn compte 1200 bornes publiques de recharge accélérée et rapide réparties sur 11 départements des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. L'implantation des bornes est équilibrée entre zones rurales et urbaines, offrant ainsi une qualité de service optimale.

Le réseau eborn est le plus grand réseau public de recharge du Sud-est, tant en termes de maillage territorial qu'en termes de nombre de point de charge ouvert au public. Il a été fondé par différents syndicats d'énergie dont le syndicat TE38.

Aussi par son réseau de partenaires, le badge eborn donne accès à plus de 60 000 points de charge en Europe. La cartographie du réseau est accessible sur le site internet eborn.fr et sur l'application mobile.

Le réseau eborn compte des bornes de recharge accélérée et rapide, permettant d'optimiser le temps de charge. Ainsi deux services sont accessibles depuis ce réseau, sur abonnement ou en accès libre.

La recharge accélérée à 22 kW

Elle permet une recharge de 100 km en moins d'une heure, sur la plupart des véhicules acceptant une recharge accélérée à 22 kW.

Chaque borne est équipée de deux points de charge comprenant chacun deux prises : type 2 (charge en 22 kW) et type E/F (charge standard). Le câble nécessaire à la recharge sur ces bornes est fourni par le concessionnaire automobile. La puissance délivrée s'adapte au modèle de véhicule jusqu'à 22 Kw.

La recharge de deux véhicules en simultané est possible en tout temps sur ces bornes. Ces bornes n'ont pas de câble intégré.



La recharge rapide de 50 kW

Elle permet une recharge de 100 km environ en 25 minutes, sur les véhicules acceptant une recharge rapide à 50 kW.

Chaque borne est équipée de deux points de charge comprenant chacun trois prises type 2, Chademo et Combo 2. Le câble est intégré à la borne.

La recharge de deux véhicules est possible à condition que l'un des deux véhicules utilise une prise type 2 et que l'autre utilise une prise Chademo ou Combo 2. Ces bornes ont un câble intégré.

Chaque borne est équipée de deux points de charge. Le réseau compte ainsi près de 2400 points de charge ouverts au public sur le territoire.



Accès au service

Le service de recharge proposé par eborn est un service public, accessible à l'ensemble des détenteurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec ou sans abonnement.

- Un abonné accède au service avec son badge eborn ou avec son smartphone.
- Un non-abonné accède au service soit avec son smartphone, depuis l'application ou directement en scannant le QR code de la borne, soit par carte bancaire sans contact pour les bornes qui le proposent, soit avec un badge d'un autre opérateur de mobilité.

L'application mobile du réseau eborn est disponible sur google Play et sur AppStore.

L'application eborn permet aussi d'avoir un aperçu en temps réel des disponibilités des points de charge.

Contact :

Le réseau eborn met à disposition des usagers un numéro unique : 04.23.10.03.50. Ce numéro met en contact les usagers avec les deux centres d'appels dédiés au réseau :

- Centre d'appel technique : 24/7 : Assistance pour problème technique à la borne (la charge ne démarre pas, le câble est coincé, etc.)
- Centre d'appel commercial – du lundi au vendredi de 9h à 18h : Assistance pour les sujets commerciaux (mot de passe perdu, renouvellement d'un abonnement, réclamation, etc.).

La Coordination Gérontologique du canton de Virieu

Pas de vœux cette année, pas de voyage, pas de rencontre inter-coordinations, le Coronavirus a encore presque tout arrêté... Le partenariat, avec la maison de retraite vient juste de recommencer...
Notre assemblée générale, a eu lieu en août, à Charavines, directement au restaurant, au bord du lac.
Nous présentons nos condoléances à M. Colliat, à la famille de Madame Grébac, à Raymonde Deschaux-Beaume, ainsi qu'à Marie-Laure et à tous ceux qui ont été touchés par un deuil.
Bonne nouvelle, les ateliers du « bien vieillir » ont repris les mercredi 24 novembre, 1 et 8 décembre, à Chélieu.
Nous espérons pouvoir célébrer les vœux et organiser un voyage en 2022.

Pendant cette période de confinement, j'ai relu le livre de « poésies vagabondes », écrit par un Viriaquois, Gilbert Jacquet, avant l'arrivée du Coronavirus... et voici une des poésies :

« Vieillir en beauté »

Nous les rescapés de la canicule
Souvent menacés par des épidémies
Il y a toujours une pilule
Qui nous permet de rester en vie

Mais ne soyons pas mélancoliques
Allons vite faire un tour au marché
Rencontrer des amis sympathiques
Pour conserver au moins l'amitié

Surtout ne soyons pas vulgaires
A notre âge tout plaisir est permis
Même très occupés à ne rien faire
C'est le temps des cheveux blanchis

Et puisqu'aujourd'hui c'est ma fête
Je pourrais raconter des histoires
Prier, pour rester bien dans ma tête
Sans espérer de compliments méritoires

Au risque de fatiguer ma pauvre muse
Je passe mon temps à trouver le bonheur
Mais je m'en fiche un peu ça m'amuse
Et du **bien vieillir** j'apprécie la saveur

J'ai consommé le meilleur de mon âge
En creusant derrière moi un sillon poudreux
Mais je voudrais bien avant le naufrage
Traîner longtemps sous la clarté des cieux

Ce recueil de poésies est en vente au prix de 10,00 €, ainsi que le livre « Voyage à ma porte », au prix de 15,00 €.

Notre association espère que vous avez pu traverser ces moments avec sérénité, que vos familles et amis ont été épargnés et que vous continuez à prendre soin de vous.



Rappel du bureau :

Présidente : Noëlle Gasnier (Saint-Ondras)
Vice-président : René Jacquand (Val-de-Virieu)
Vice-présidente : Monique Papait (Charavines)
Trésorière : Josiane Guillaud (Chélieu)
Secrétaire : Jean-Claude Lagarde (Chassignieu)
Trésorière adjointe : Aline Rebrion (Chélieu)
Secrétaire adjointe : Raymonde Magnin-Deschaux (Val-de-Virieu)

Acteur incontournable de l'Économie Sociale et Solidaire, le Groupe OSEZ offre une palette de services de proximité aux collectivités, bailleurs sociaux, entreprises et habitants. Il assure le retour sur le marché du travail des personnes en difficulté d'emploi. Pour mener à bien cette mission, il dispose de plusieurs agences réparties sur le Nord-Isère et l'Isère Rhodanienne, d'une équipe d'experts reconnus pour la qualité de son accompagnement socio-professionnel et pour sa capacité de recrutement, ainsi qu'une compétence reconnue pour développer de nouveaux projets en coopération avec les acteurs du territoire.

Les différentes structures qui composent l'offre de services du Groupe Osez sont : Osez Ressources pour la mise à disposition de personnel, Osez Nature pour l'entretien des espaces verts et naturels, Osez Intérim en tant qu'agence d'emploi solidaire, Osez Services comme conciergerie de territoire, Osez Actions qui agit pour l'emploi et la formation et Remue-Ménage pour les services à domicile (aide à la vie quotidienne pour des personnes en perte d'autonomie, ou pour des familles avec des enfants...)

En 2020, le Groupe a accompagné 751 personnes vers l'emploi et a permis à 551 salariés d'intégrer un parcours professionnel dans l'une de ses Structures d'Insertion par l'Activité Économique. 1 500 clients ont fait appel à Osez pour de la mise à disposition de personnel ou le recrutement de salariés en incluant la RSE au cœur de leur engagement.

Le Groupe Osez est un acteur phare du développement de l'économie locale, il soutient et porte des initiatives innovantes. L'ouverture récente du Patio, un Tiers-lieu-Coworking à Villefontaine est l'un des projets illustrant le mieux une démarche partenariale réussie entre une collectivité et une structure responsable, solidaire et engagée pour l'emploi.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre offre de services et d'accompagnement vers l'emploi ?

Contactez votre agence de proximité située à La Tour-du-Pin au 04.74.83.20.95 ou sur latourdupin@groupe-osez.fr



Mission Locale

La Mission Locale Nord-Isère fait partie du réseau national des Missions Locales, 1er réseau pour l'emploi et l'autonomie des jeunes. Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Notre offre de services propose un suivi gratuit et personnalisé, un accompagnement à l'emploi, à l'orientation, à la formation et à la vie quotidienne (mobilité, santé, logement, ...), une information sur les contrats et les filières en alternance, et l'organisation de rencontres avec des employeurs et des visites d'entreprises.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont ses principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

Association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère, la Mission Locale Nord Isère est présente sur l'ensemble du territoire.

Les jeunes de votre commune dépendent du site de La Tour-du-Pin (avec des permanences dans les communes de Les Abrets-en-Dauphiné et Pont-de-Beauvoisin).

Comme les 440 Missions Locales de France, la Mission Locale Nord-Isère est au centre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, mis en place par l'État dans le cadre du plan France Relance avec notamment une augmentation de la capacité d'accueil de la Garantie Jeunes et des Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ; 2 dispositifs dispensés exclusivement par les Missions Locales.

A noter : Dans le cadre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, une promo 16-18 pour les jeunes mineurs (avec l'AFPA) sera mise en place en 2022. Des informations collectives auront lieu, en novembre et décembre 2022, à Bourgoin-Jallieu, pour les parents et leurs jeunes mineurs. Pour plus de renseignements, merci de contacter les accueils de la Mission Locale.

☞ **Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas...** La Mission Locale peut vous aider.

☞ **Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie...** La Mission Locale peut l'aider.

Parce qu'aucun jeune ne devrait être laissé sur la touche, la Mission Locale Nord-Isère se déplace au plus près de son public.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter :

**Mission Locale
Nord-Isère**

Jeunes 16-25 ans

**EMPLOI
ORIENTATION
FORMATION
ALTERNANCE
MOBILITÉ
SANTÉ
LOGEMENT
AUTONOMIE
CONSEILS**

Ma Mission Locale

Une seule adresse pour tous mes projets

Site de La Tour du Pin
Maison de l'Emploi & de la Formation
7 Rue Pierre Vincendon
04 74 97 64 67
contact@mjni.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture au public
les jeudis après-midi
Permanences à :
➡ Pont de Beauvoisin
➡ Les Abrets-en-Dauphiné

Le Passage – Il y a 30 ans



Les registres d'Etat Civil de l'année 1991, comportent : 4 naissances, 3 mariages et 3 décès.

A l'école, suite au départ en retraite de Mme OTTEN, une nouvelle maîtresse est accueillie : Henriette LOISON auprès des tout-petits.

Changement de présidence à la tête du Sou des écoles avec l'élection de Thierry BEAUFORT et d'un nouveau bureau, qui proposent de nombreuses manifestations.

Le club des Edelweiss est toujours très actif : sorties restaurant, visites dans la région, rencontre avec les personnes hébergées en maison de retraite, ... Nouvelle adhérente en la personne de Marie-Thérèse BOULON. Le président est toujours Jean-Baptiste VERNEY.

La section Gymnastique de l'association Sports et Loisirs regroupe 33 adhérentes.

A l'ASP Football, les résultats sont positifs, avec notamment la montée de l'équipe fanion en 2^{ème} division. Daniel FRECHET est déjà l'arbitre officiel du club.

Une sixième équipe est engagée dans le championnat UFOLEP par l'ASP Basket.

La cantine scolaire accueille entre 30 et 40 convives tous les jours. Le prix du repas est maintenu à 14,50 Francs.

Le comité des fêtes organise pour la seconde année un feu d'artifice à l'occasion du défilé et du bal du 14 juillet. Puis le comice agricole est accueilli sur la commune au mois d'août, avec la participation de nombreux bénévoles.

La salle des fêtes va bientôt fêter ses dix années d'existence. Le bilan financier fait apparaître un coût d'investissement de 742 000 Francs et un fonctionnement annuel d'environ 35 000 Francs.

L'agrandissement (cuisine, scène, ...) est réalisé pour un montant de 101 730 Francs avec l'aide de bénévoles, ainsi que le parking pour un coût de 62 000 Francs.

Les travaux de voirie sur les différentes voies communales s'élèvent à 307 000 Francs. L'assainissement du Tramoley est mis en service.

Les conscrits nés en 1970 – 1971 – 1972 – Classes 1990-1991-1992 années de leurs 20 ans.

